

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 97 (1961)

Heft: 17

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MONTREUX 12 MAI 1961

XCVII^e ANNÉE No 17

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 627 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 15.50; ÉTRANGER FR. 20.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

E

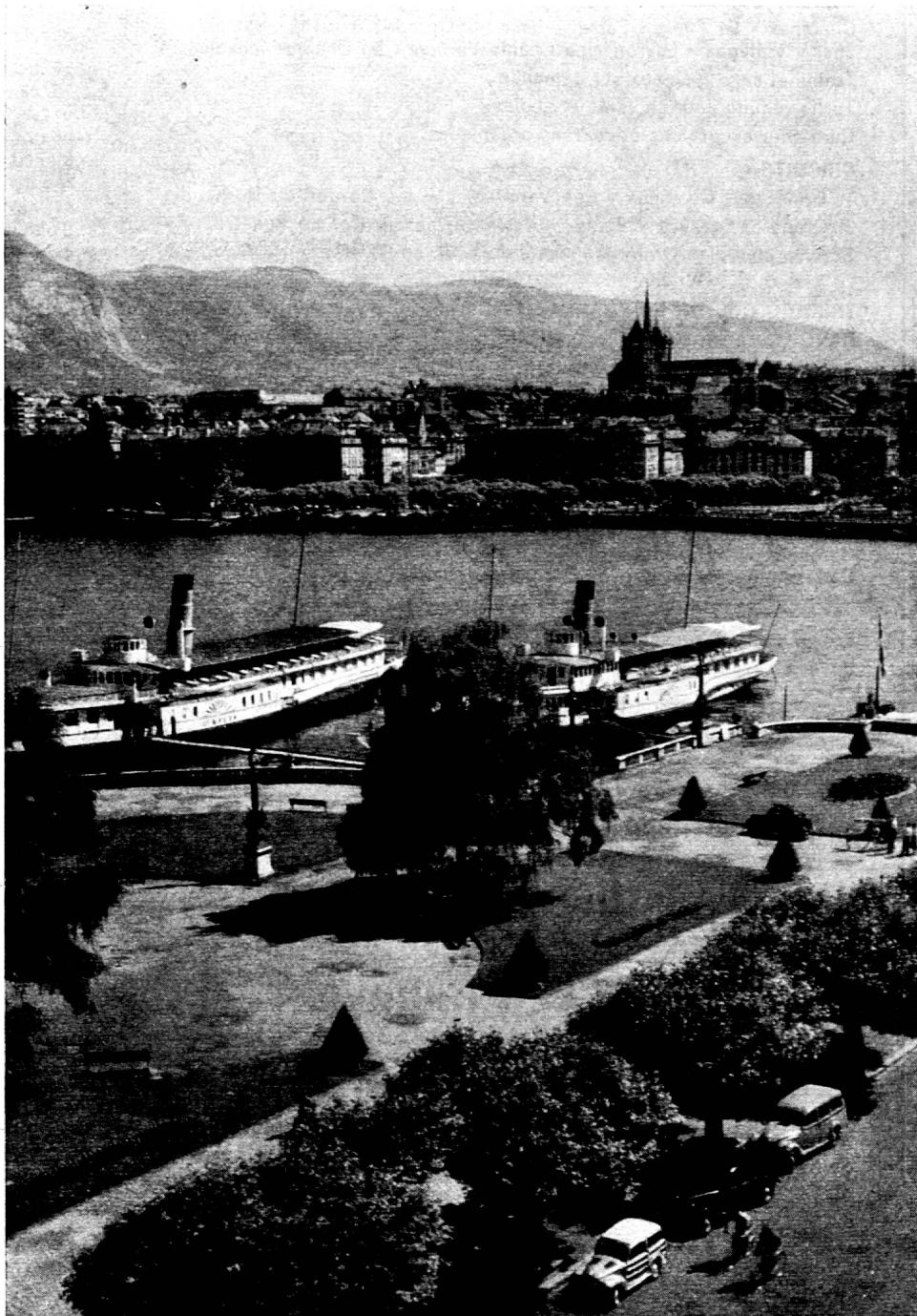
V

É

N

E

G



Directement de la fabrique

Musette

Malgré la haute qualité, prix extrêmement avantageux.

- Economie en évitant le bénéfice des intermédiaires
- 85 ans d'expérience

Demandez notre catalogue gratis No. 16

BON

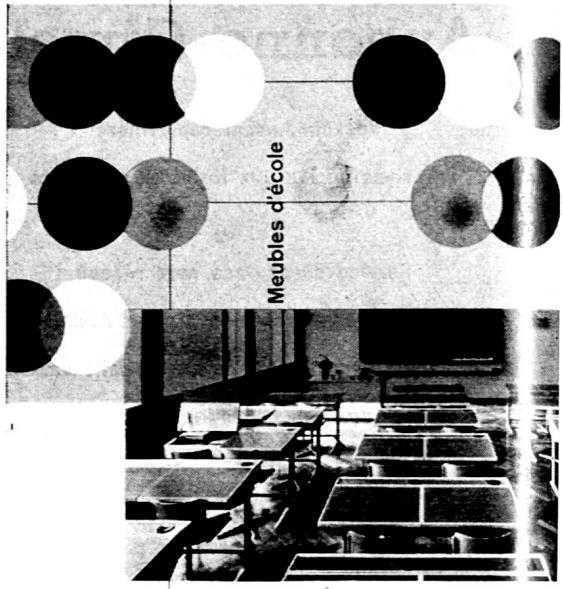
A Guy-Robert, Fabrique Musette,
La Chaux-de-Fonds 16

Envoyez-moi GRATIS votre catalogue No. 16 richement illustré contenant le choix complet des montres Musette de toutes catégories de prix et d'exécution.

Nom: _____
Profession: _____
Adresse: _____

A expédier dans enveloppe ouverte affranchie à 5 cts.

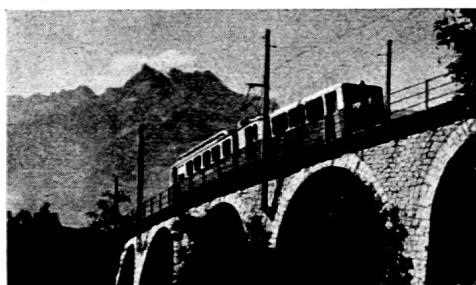
bien conseillés - bien servis



bigla

BIGLER, SPICHIGER & CIE S.A.

BIGLEN (BE) - Tél. (031) 68 62 21



Les automotrices du chemin de fer AIGLE - LEYSIN desservent une région idéale pour courses d'écoles et touristique : Plateau de Prafandaz, lacs d'Aï et de Mayen, La Berneuse, tours d'Aï et de Mayen.

Tarif pour écoles en 2e classe

Parcours	1er degré jusqu'à 16 ans	2e degré de 16 à 20 ans
Aigle	S. C.	A R
Leysin-Village	0.80	1.20
Leysin-Feydey	1.00	1.50
Billets d'excursion, valables un jour : Aigle - Leysin - Berneuse (Aï), 2048 m., en téléphérique, à Fr. 7.50 - Enfants Fr. 4.00		

Du 15 au 29 juillet

Tous en Grèce

15 jours pour 490 francs

voyage et pension comprise.
Lausanne-Venise (train), Venise-Le Pirée (bateau,
cl. touristique), visite d'Athènes.
9 jours à la plage de Xylokastron : village de
vacances, sous tentes ou bungalows ; nombreuses
excursions facultatives intéressantes. Demandez
de renseignements ou prospectus détaillé à :

Voyages Mme A. Borel, Charmilles 9
Prilly/Lausanne. Tél. (021) 25 96 07.

M. ROGER GFELLER

instituteur, accompagnateur, Batelière 12
Lausanne. Tél. (021) 26 53 38.

PHOTOGRAPHIE REYMOND S.A.
LAUSANNE (SUISSE)



illustrateurs de l'impression typographique depuis

1890

516
MONTREUX 12 MAI 1961

XCVII^e ANNÉE No 17

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 15.50; ÉTRANGER FR. 20.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

H

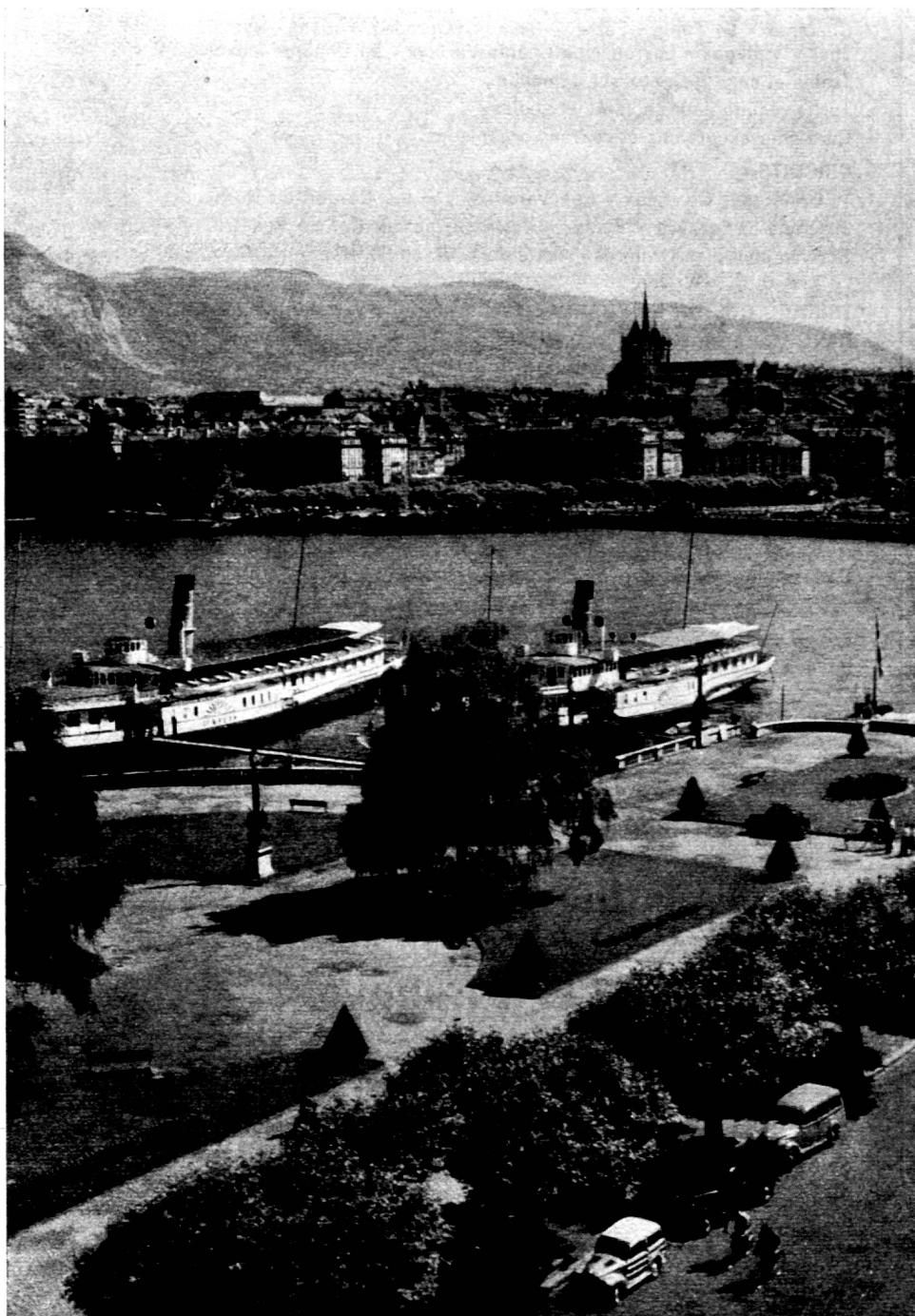
V

E

N

E

G



PARTIE CORPORATIVE

COMITÉ CENTRAL

SRP

Séance du comité central SPR

le samedi 6 mai 1961 à l'Hôtel de la Gare, à Biel

Ouverte à 16 heures, sous la présidence d'Adrien Perrot, président.

Le secrétaire donne lecture des deux derniers procès-verbaux, qui ne suscitent aucune observation.

Communications, correspondance. — Michel a accepté de représenter la SPR à l'assemblée de la CMOPE à New-Delhi en août prochain. — Le secrétaire, qui a assisté à la dernière séance du comité de l'Aide aux écoles suisses de l'étranger (HKA), rend compte des discussions et des décisions prises : un projet de statuts et de transformation du comité d'aide est soumis à l'étude de diverses sociétés intéressées. — Critique est faite du numéro du 25 avril de l'*Educateur*, qui présentait la Société pédagogique romande ; d'une façon générale, il a donné satisfaction et l'on envisage une large diffusion des exemplaires en sur-nombre qui ont été tirés. — Une question est posée : serait-il possible d'envisager l'organisation de classes expérimentales en Suisse romande ?

Exposition nationale 1964. — Un représentant de notre société est invité à participer à une séance d'orientation qui aura lieu à Lausanne le mercredi

17 mai prochain ; le président répondra à l'invitation, accompagné du membre lausannois du comité.

Journées pédagogiques internationales. — Elles auront lieu du 16 au 23 juillet, à l'Hôtel du Monte Generoso. M. le professeur Georges Panchaud a accepté de les présider. Le thème en sera : *Pour une éducation à la mesure de notre temps*. Les associations du corps enseignant suisse, la commission nationale suisse pour l'UNESCO et Fraternité mondiale sont responsables de l'organisation de ces journées. Espérons que les Romands répondront à l'invitation qui leur est adressée.

*Abonnement à l'*Educateur*.* — Les frais d'impression ont augmenté de 16 %, entraînant le déficit de 1960, car le prix d'abonnement n'a pas suivi l'augmentation. Une telle situation ne saurait durer ; nous l'examinerons dans une prochaine séance.

Délégations. — Ad. Perrot et Luc Monnier au Syndicat des instituteurs de France, à Paris (première semaine de juillet). — Aux Journées internationales du Monte Generoso : A. Pulfer, A. Paroz. — Au Séminaire de Chexbres, les 26 et 27 mai : A. Perrot, G. Willemin et A. Pulfer. — Au Congrès FIAI, à Tel Aviv : Ad. Perrot.

Séance levée à 19 heures.

Ahz.

VAUD

Le nouveau règlement d'application de la loi sur l'instruction publique primaire

Après avoir recueilli les vœux et les remarques des sections SPV (en automne 1960), le CC a transmis un rapport de 7 à 8 pages au chef de service primaire et le lui a longuement présenté et commenté en deux séances. Les commissions scolaires vaudoises ont aussi été entendues par M. Martin. Finalement, le projet a été discuté en commission consultative et revu par un homme de loi. Nous avons maintenant connaissance de sa forme définitive et quand ces lignes paraîtront chacun de nous l'aura probablement reçu.

Quel sort a été fait aux vœux et remarques présentés par la SPV ?

Contrairement à nos espoirs, un nombre important de nos propositions ont été écartées. En effet, sur environ 110 propositions, dix-huit ont été prises en considération, dix-huit à moitié !... Ainsi, un quart seulement de nos remarques ont trouvé grâce.

Où avons-nous obtenu satisfaction ?

Art. 15 (les numéros d'articles correspondent au texte définitif). — Le DIP fixe le début de l'année scolaire.

Art. 25. — On a supprimé l'exclusion définitive.

Art. 49. — Tout élève qui n'a pas obtenu sa moyenne est autorisé à doubler sa classe.

Art. 50. — Le renvoi en classe primaire pour mauvaise conduite a été supprimé.

Art. 124. — Les mots « enseignement religieux » ont été remplacés par « enseignement de l'histoire biblique ».

Art. 152. — On a ajouté les mots « et de chauffage » dans les attributions du concierge.

Art. 216. — Les mots « en particulier » ont été ajoutés à l'ancienne rédaction au sujet des remarques éventuelles de l'inspecteur.

Art. 224. c) Dans les attributions de la commission scolaire, on a ajouté les mots « (elle) fixe si possible la durée des diverses périodes de vacances au début de l'année civile ».

e) On a supprimé le mot « fréquemment » au sujet des visites de la commission scolaire.

Art. 225. e) Nous demandions que toute plainte soit transmise aux intéressés avant la séance de conciliation. Nous estimons ce vœu exaucé par les mots « après avoir informé les intéressés ».

Art. 250. — Le deuxième paragraphe nous a été accordé : « En cas de nomination simultanée le même jour, le candidat peut choisir. »

Art. 271. — Une rédaction entièrement refondue nous donne en grande partie satisfaction au sujet des maîtresses de couture itinérantes :

1) Vingt-huit heures hebdomadaires au lieu de trente leur donneront un poste complet. (Les deux heures gagnées compenseront en partie le temps perdu en déplacements.)

2) Une indemnité de déplacement de 20 centimes par kilomètre leur sera servie. Elle sera payée mensuellement, sur présentation de pièces justificatives.

3) Cette indemnité sera servie à partir de 3 kilomètres (au lieu de 4 kilomètres).

Art. 292. — Le paragraphe prévoyant que « en principe, du 1er juin au 1er octobre, aucun travail écrit à domicile ne (pourrait) être imposé aux élèves des degrés moyens et supérieurs » a été supprimé.

Art. 293. — Le paragraphe prévoyant que la commission scolaire pouvait charger le personnel enseignant de gérer la caisse de classe a été supprimé.

VAUD

Art. 314. — Cet article prévoit que le maître ne peut quitter sa classe sans en aviser la commission scolaire ou la direction des écoles. Le projet renforçait ce texte des mots « en aucun cas »; nous avons obtenu leur disparition.

Art. 340. — Il était dit dans le projet : « Il est interdit aux membres du personnel enseignant... de faire une allusion quelconque à la vie publique ou privée de quelque personne que ce soit. » Nous avons obtenu le remplacement du mot « quelconque » par « déplacée ».

Dans les articles suivants, nous avons eu en partie gain de cause

Art. 17. — Au degré inférieur, le nombre d'heures est de 24 à 26 en été et de 26 en hiver (au lieu de 26 en été et 26 à 27 en hiver). Par contre, les autres degrés ne subissent aucun changement. Nous avons précisé, dans notre rapport : « La SPV offre sa collaboration pour l'étude de cette question. Il ne s'agit pas de diminuer les heures pour les maîtres; les heures supprimées pouvant devenir des heures de leçons surveillées ou permettre aux maîtres d'avoir des demi-classes pour certaines heures, pour certaines disciplines (travaux manuels, etc.). Lors de l'élaboration du plan d'études, il a été déclaré que cette question concernait le règlement, et elle doit être revue maintenant. » Nous avons, de plus, représenté au chef de service que les horaires hebdomadaires des écoliers vaudois étaient parmi les plus chargés au monde. Malheureusement, notre proposition a été écartée...

Art. 31. — Les mots « par écrit, de façon succincte » ont remplacé « dans un cahier spécial » que nous voulions voir disparaître.

Art. 78. — Nous demandions : « ...la répartition des heures pour chaque discipline se fait en rapport avec les conditions locales. » Le nouveau règlement dit : « Le département peut tenir compte de certaines conditions locales soumises à son appréciation. »

Art. 151. — Le projet disait : « En hiver, la température de la classe ne sera pas inférieure à 16 degrés. » Nous demandions de remplacer 16 degrés par 18 degrés. Le nouveau texte dit « ...comprise entre 16 et 20 degrés... »

Art. 261. — Nous demandions la suppression totale de cet article. En fait, seules les deux dernières phrases du projet ont été rayées. (Il est vrai que les questions d'interruption de salaire et d'ouverture de procédure sont réglées par le statut des fonctionnaires.)

Art. 281. — Nous demandions de commencer cet article par « En principe », ce qui lui aurait enlevé un certain ton impératif. Ce vœu a été écarté. Cependant, il a été ajouté, à notre demande, « ...ou de toute autre manière éducative. »

Art. 332. — Il était dit : « L'écriture, le dessin et les travaux manuels sont appréciés... » Nous avons demandé « ...peuvent être examinés... » et il est dit maintenant « ...peuvent être appréciés... »

Art. 345. — Nous demandions que les personnes chargées de surveiller les élèves punis d'arrêts soient désignées par la Municipalité, rétribuées par elle et choisies en dehors du personnel enseignant. Le nouveau texte prévoit bien que ces personnes seront rétribuées, mais n'empêche pas qu'elles soient prises parmi les enseignants.

Vœux et remarques qui n'ont pas été retenus

Ils sont malheureusement si nombreux (plus de 70) que leur énumération complète serait fastidieuse. Nous passerons en revue ici les principaux.

Art. 8. — Nous demandions que les mots « peuvent prendre... » soient remplacés par « ...prennent... ». En effet, pourquoi les élèves des écoles secondaires seraient-ils déchargés de leurs frais de déplacements et pas les élèves primaires ?

Art. 11. — Nous demandions qu'il soit ajouté à la fin du deuxième paragraphe : « Les élèves dont la promotion doit être retardée de plus de deux ans suivront un enseignement dans des classes leur convenant. Cette remarque, assez souple, ouvrait aux élèves gravement retardés (plus de deux ans !) la porte à une classe de développement.

Art. 16. — Au deuxième paragraphe, nous avons demandé que « peut accorder » soit remplacé par « accorde » au sujet du relâche de février. Cette remarque a non seulement été écartée, mais le nouveau règlement ajoute : « Cette interruption est imputée sur la durée générale des vacances. » Dans le même article nous avons émis le vœu que quatre semaines consécutives de vacances au moins soient données en été.

Art. 17. — Notre vœu de voir diminuer le nombre d'heures n'a pas été écouté pour les degrés moyens et supérieurs. Par conséquent la création de demi-classes pour certaines heures et l'instauration de leçons surveillées ne sont pas pour aujourd'hui...

Art. 18. — La possibilité d'avoir un samedi entièrement libéré d'école, comme cela se fait dans pas mal de pays, ne nous est pas accordée, malgré nos vœux dans ce sens... Les heures d'école continueront à être réparties, comme par le passé « ...sur tous les jours ouvrables ». Remarquons cependant que le Département envisage d'éventuelles dérogations qui devront lui être soumises.

Art. 19. — Nous demandions que les maîtres ne donnant pas la totalité des heures prévues au programme dans leur classe puissent être appelés occasionnellement à tenir une autre classe. Le mot souligné n'a pas trouvé grâce...

Art. 29. — Pourquoi la maîtresse enfantine doit-elle être en classe 15 minutes avant l'heure d'ouverture et non 10 minutes, comme tout le monde et comme nous l'avons demandé ?

Art. 48. — Nous demandions que seules les notes écrites de dictée, rédaction et calcul soient prises en considération pour l'établissement de la moyenne de 7,5. Nous demandions que la moyenne finale d'admission en classe supérieure soit fixée par le département, ce dernier pouvant admettre des dérogations de cas en cas. Cette proposition n'a pas été retenue. Dès lors, pourquoi un examen cantonal ? Quelle est son utilité réelle si le « tarif » appliqué à la correction des travaux et la moyenne d'admission peuvent varier d'une commune à l'autre ?

Art. 52. — Conformément à nos remarques sur l'article 18, nous demandions qu'il soit prévu deux demi-journées de congé à l'horaire hebdomadaire, et non deux après-midi. Pas accordé. Au même article nous demandions (2e phrase, 2e paragraphe) : « Pour les autres classes il est de 24 heures en été et de 33 en hiver. » Le nouveau règlement prévoit 28 heures jusqu'au premier juin.

Art. 77. — Nous avons demandé que le nombre d'heures en classes ménagères soit de 28 à 32 et le nombre d'heures exigibles d'une maîtresse limité à 32. Les chiffres 30 à 34 et 34 ont été maintenus...

Art. 93. — Notre rapport émettait le souhait d'un deuxième local pour une classe de développement. Il n'en est pas question.

Art. 94. — Nous désirions que la fin de la phrase soit supprimée (suit autant que possible le [programme] que prévoit le plan d'études des classes primaires). Pas admis. Nous proposons un article nouveau disant :

Tous les moyens seront mis en œuvre pour le développement de ces enfants : on pourra faire appel à un professeur de rythmique, à un psychologue, à un logopédiste, à un physiothérapeute. » Cette proposition a été écartée...

Art. 122. — La SPV proposait un article 122bis de teneur suivante : « D'entente avec la commission scolaire et avec l'approbation du département, des maîtres peuvent s'organiser pour enseigner dans plusieurs classes certaines disciplines pour lesquelles ils sont particulièrement capables. » Ce vœu n'a pas été retenue.

Art. 136. — Nous désirions qu'il figure dans cet article la précision suivante : « Au minimum, il devrait y avoir une salle de gymnastique pour 14 classes. » Pas admis. Dans le même ordre d'idée, nous demandions la création d'un article disant : « Une salle doit être réservée à l'enseignement du dessin dans tout bâtiment où un maître spécial enseigne pendant au moins 12 heures par semaine... » Proposition écartée.

Art. 165 e). — Nous demandions de remplacer le texte prévu par : « Il peut conseiller à un membre du personnel enseignant dont l'état de santé lui paraît déficient de se faire examiner par un médecin. » Le texte primitif (qui a été maintenu) peut permettre de détestables atteintes à la personnalité du maître.

Art. 176. — Nous demandions qu'un article complète le 176, disant que « avec l'assentiment des parents, les remarques de l'Office médico-pédagogique puissent être transmises au personnel enseignant ». Cette proposition, qui pourrait cependant nous rendre d'importants services, a été écartée.

Art. 216. — Nous proposons la rédaction suivante : « Après une visite de classe, le maître peut demander que le rapport de l'inspecteur lui soit communiqué ; il a le droit également de consulter son dossier. » L'ancienne rédaction a été maintenue (il est vrai en raison de certains arguments juridiques).

Art. 220. — Le dernier paragraphe a été maintenu, contrairement à notre proposition...

Art. 224. — Nous avons demandé la suppression de la lettre f) qui fait double emploi avec le deuxième paragraphe de l'article 224 et insiste de manière humiliante sur la surveillance dont le personnel enseignant doit être l'objet.

g) Nous avons offert la collaboration de la SPV pour discuter de la façon de rendre cet article vraiment efficace. Nous espérons qu'il sera donné suite à cette offre, mais il n'en a pas été question pour l'instant.

Art. 242. — Afin d'éviter aux intéressés des lettres de postulation inutiles, nous avions demandé que le Département et les communes ajoutent à l'avis de concours une mention lorsque le poste est repourvu d'avance.

Art. 249. — Nous demandions la suppression des mots « ... à moins de motifs reconnus valables par le Département ». Ils ont été maintenus.

Art. 257. — Nous demandions que les mots « ... même si l'on lieu en période de vacances » soient supprimés et remplacés par : « ... les frais de déplacement sont à la charge de l'Etat ... » Nous n'avons pas été suivis.

Art. 278. — Les mots : « ... régulièrement, par écrit ... » nous paraissaient superflus. Il n'en a pas été jugé ainsi.

Art. 285. — Nous proposons : « ... l'instituteur se tient à la disposition des parents sur rendez-vous ... » Pas retenu.

Art. 295. — Nous proposons la suppression de cet article.

Art. 312. — Nous proposons : « L'instituteur peut accorder un congé d'une demi-journée par semaine. » Dans le texte actuel, il ne peut le faire que par délégation de la commission scolaire ou de la direction des écoles.

Art. 330. — Nous avons proposé de supprimer tout le premier paragraphe mettant ainsi un terme à l'examen oral annuel. Certaines commissions scolaires y tiennent, paraît-il, et leur avis a prévalu sur le nôtre. Redisons, cependant, que les petits collégiens qui suivent un programme pourtant plus serré sont dispensés de cette manifestation et ne s'en portent pas plus mal, de même que les élèves des classes primaires et supérieures de la plupart de nos villes.

Quant aux deuxième paragraphe, nous proposons de l'alléger du mot « obligatoirement ».

Art. 341. — Nous avons demandé la suppression des mots : « hors de classe ». Ils ont été maintenus.

Art. 351. — Nous proposons d'ajouter aux nombreuses lettres de cet article deux nouvelles disant : « x) de se farder et de se vernir les ongles ; y) de se présenter en classe dans une tenue incorrecte. » Nous n'avons pas été suivis.

A ces nombreux vœux nous en avions ajouté trois, de caractère général, qui n'ont pas davantage trouvé grâce. Il s'agissait :

1. Application de la loi, art. 62 al. 1

« Nous demandons un article de règlement pour permettre l'introduction d'autres disciplines dans le cadre des classes à options et aussi pour introduire dans nos classes l'enseignement à titre facultatif de l'allemand (ou éventuellement de mathématiques spéciales) dans les heures d'enseignement régulier. »

2. Postes partiels

« Pour permettre aux maîtres spéciaux, aux maîtres de dessin notamment de poursuivre parallèlement à leur enseignement une activité professionnelle suivie (dont leur enseignement profitera d'ailleurs en premier chef), le règlement devrait prévoir la possibilité, pour le candidat qui le désire de n'être nommé qu'à des fractions de postes. De tels postes partiels sont prévus à Neuchâtel et à Genève. »

3. Maîtres itinérants de gymnastique

« La SPV demande la création de postes de maîtres de gymnastique itinérants. Ces maîtres donneraient la gymnastique dans les classes tenues par des instituteurs ou institutrices âgés ou handicapés. Ils pourraient grouper plusieurs classes dans un centre disposant d'une salle de gymnastique. »

Et voilà... Au moment de tirer le bilan, nous sommes terriblement tentés de conclure en disant : beaucoup de travail pour rien ! Combien de collègues se sont penchés dans chaque section de longues heures sur l'ancien règlement et la nouvelle loi pour établir un premier rapport ? Combien se sont courageusement remis à l'ouvrage dans un délai beaucoup trop bref sur la base d'un projet distribué trop parcimonieusement ? Combien d'heures le comité central a-t-il pas-

sées à collationner les rapports des sections et à en tirer son propre rapport?...

Mais disons-nous, pour nous consoler, que l'œuvre entreprise n'est pas totalement vaine. Nous avons obtenu satisfaction sur certains points d'abord ; de plus, les vœux que nous avons émis et qui n'ont pas été écoutés feront petit à petit leur chemin. Le mouvement d'évolution que suit l'enseignement dans le monde ne peut être freiné ; le rôle de la SPV est d'y participer de toutes ses forces, sans perdre courage et avec une conviction qui persuadera les réticents.

G. Eh.

Postes au concours

Lovatens : Maîtresse de travaux à l'aiguille (4 heures).
Noville : Maîtresse de travaux à l'aiguille (4 heures).

Oppens : Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 1er novembre 1961. Obligation d'habiter le collège.

Orbe : Maîtresse de classe de développement. Entrée en fonctions : 28 août 1961.

Cours d'athlétisme

L'Association vaudoise des maîtres de gymnastique (AVMG) organise le mercredi après-midi 24 mai un cours d'athlétisme pour les membres du corps enseignant. (Jeux de course et lancer.) Rendez-vous devant la salle de gymnastique du collège de Béthusy à 14 h. 15. Invitation cordiale à tous.

Remboursement de la moitié des frais de voyage aux membres AVMG. Inscription obligatoire en s'annonçant deux jours avant l'ouverture du cours au directeur, M. J.-Cl. Gilliéron, **Mézières**, tél. 9 35 77. Assurance facultative ; prime : 2 fr. 80 par après-midi.

Pour le comité AVGM : R. Yersin.

Vent de réforme et révolution radicale

N'oublions pas, membres de la SPV, que c'est nous qui avons semé ce vent de réforme, auquel M. Oguey a fait allusion lors de la cérémonie des promotions de l'Ecole normale. Et, comme vous avez tous lu attentivement la relation de cette cérémonie dans le No 14 de l'*« Educateur »*, vous savez aussi que la « révolution radicale », à laquelle notre titre fait allusion, n'a rien à voir avec la politique.

M. le chef du Département a invité nos jeunes collègues à poursuivre, tout au long de leur carrière, cette « réforme permanente, continue, du maître ». Nous savons bien que, faute d'une « autocritique inspirée par une saine inquiétude de nos insuffisances » et une « autoéducation tirant profit de tous les événements, expériences et rencontres de nos vies », nous sommes menacés par la routine et le formalisme. Nous approuvons donc M. Oguey d'inviter nos collègues à s'engager sur la voie de l'éducation permanente et à tendre vers la perfection.

Nous savons que cette invitation est plus qu'un encouragement gratuit. Actuellement, le Département accorde un appui financier appréciable à ceux qui, par exemple, préparent le brevet primaire supérieur et nous lui en sommes reconnaissants. Mais, par l'organisation même de notre profession, nous pensons qu'il serait bon que tous les enseignants soient encouragés à poursuivre des études générales ou spéciales et à conquérir des « grades » supérieurs dans les différents degrés de l'enseignement».

A notre avis, fonder un espoir sur une invitation si lennelle, c'est montrer trop d'optimisme en la nature

humaine, et pour que la comparaison entre la solitude du pasteur et celle de l'enseignant primaire soit valable, il faudrait, au départ, accorder à ce dernier une culture d'un niveau équivalent.

Nous pensons que M. Oguey est trop optimiste aussi quand il affirme que « l'intérêt général (manifesté par la presse) pour les choses de l'école signifie qu'on a pris conscience que l'avenir du pays dépend de la formation scolaire ». Si le nombre de ceux qui prennent conscience d'un « malaise » de l'école va croissant, comme aussi le nombre de ceux qui s'interrogent sur la capacité de notre société à résoudre les problèmes que lui pose la rapide évolution du monde, nous doutons que la grande masse de nos concitoyens ait pris conscience de l'importance des problèmes à résoudre et de l'urgence de leur solution.

Quand M. Oguey parle du « canton de Vaud, premier en Suisse à avoir réalisé la réforme de l'enseignement secondaire », ose-t-on croire encore à la ferme volonté du Département de s'attaquer rapidement à une véritable réforme de structure de l'école vaudoise ? Enseignants primaires, ne sommes-nous pas unanimes à estimer que, si la tentative d'orientation du tronc commun est peut-être un progrès, l'abaissement à 10 ans de l'âge d'entrée à l'école secondaire est manifestement une mesure rétrograde ?

Et si nous savons bien que « la structure n'est qu'un contenant, qu'elle ne résout aucun problème par elle-même, qu'elle ne vaut et ne vaudra que par la qualité des maîtres », nous regrettons d'autant plus que le Département sacrifie, année après année, la formation professionnelle et culturelle des jeunes maîtres et s'accorde d'un provisoire... qui dure.

« Et c'est à vous, presque à vous seuls, de continuer l'œuvre de l'école », dit M. Oguey à ces « produits semi-finis » de notre Ecole normale !

Si des circonstances exceptionnelles peuvent justifier des sacrifices exceptionnels, ne serait-il pas nécessaire de prendre aussi des mesures exceptionnelles pour parachever ultérieurement la formation de ces « sacrifiés » ? Car, sacrifier la formation professionnelle et surtout culturelle de nos jeunes collègues est, à notre avis, une mesure d'une extrême gravité. Cette « dévalorisation » des enseignants primaires ne peut que peser lourdement sur de nombreuses volées d'élèves, et, à la longue, compromettre ce « capital intellectuel » dont M. Oguey souligne par ailleurs l'importance, « le rôle essentiel qu'il doit jouer pour le développement d'un pays, pour sa survie même » !

Ces contradictions tendraient-elles à démontrer qu'il est difficile à un gouvernement démocratique de prendre des mesures « en avance » sur l'évolution de l'opinion publique ? Nous en serions fort inquiets. Aussi en saluant l'appel du directeur de l'Ecole normale à une « révolution radicale » de son établissement, en nous félicitant du « vent » que notre assemblée extraordinaire d'octobre 1959 a semé, nous conclurons en émettant le vœu que ce vent se renforce et soit assez violent pour pousser le bateau à bon port... avant la tempête.

R. N.

AU CAFÉ-RESTAURANT VAUDOIS

LAUSANNE

Toujours un bon accueil

GENÈVE**GENÈVE****Convocation**

LES MEMBRES DES 3 SECTIONS DE L'UIG
sont convoqués en

Séance plénière

le mercredi 17 mai 1961, à 17 heures précises,

au **Café-Brasserie International**,

Place du Cirque, 1er étage.

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière séance plénière.
2. Communications du comité.
3. Rapports sur le travail des commissions.
4. **Revalorisation des traitements.**
5. Propositions individuelles.

Le Comité mixte.

Rappel

Quelle est cette fleur ?

Quel est cet arbre ?

Quel est cet oiseau ?

Munissez-vous de bonnes chaussures, ou même de bottes, d'un carnet de notes et si possible de jumelles, et rendez-vous à l'école de Choulex, le jeudi 18 mai à 8 h. 30.

Pendant deux ou trois jeudis (de 8 h. 30 à 11 h. 30), notre collègue Henri Thorens nous donnera son cours : « Etude du milieu ».

Que ceux qui ne se sont pas inscrits n'hésitent pas à se présenter directement à l'école de Choulex le jeudi 18.

La réforme de l'enseignement secondaire inférieur genevois vue par l'Union Famille-Ecole

Nous avons publié l'an passé dans l'*« Educateur »* un résumé des rapports du DIP, de l'Union du corps enseignant secondaire genevois et de l'UIG, en soulignant la prise de position de chaque association vis-à-vis du projet officiel. Il est nécessaire de vous faire connaître maintenant, sans commentaires, l'avis des parents par l'intermédiaire de leur association : l'**Union Famille-Ecole** (UFE).

I. — **Dans le préambule** de son rapport, l'UFE indique comment et avec quel sérieux elle a étudié la question et quels sont ses objectifs, sa seule préoccupation étant « d'assurer à nos enfants un épanouissement culturel et professionnel aussi satisfaisant que possible ».

Elle déclare d'emblée approuver les buts de la réforme proposée par les autorités responsables :

- 1) Démocratisation de l'enseignement.
- 2) Meilleure orientation des enfants.
- 3) Augmentation de l'importance accordée aux sciences.

Mais il lui paraît téméraire d'instituer une réforme valable pour l'ensemble de nos écoles avant que soient résolus en priorité les problèmes

- des locaux à construire,
- du recrutement et de la formation des maîtres.

En outre, l'UFE s'oppose à l'opinion du Département de « rechercher une solution genevoise aux problèmes qui nous sont posés », en considérant comme essentielle la coordination des programmes et des enseignements sur le plan romand, en fonction de l'âge des élèves.

II. — **Réforme de l'enseignement secondaire.** Le programme des études secondaires étant déterminé par les exigences fédérales de la maturité, l'UFE s'oppose à ce que les élèves normalement doués puissent se trouver devant l'éventualité d'un piétinement ou d'un ralentissement dans leurs études sous prétexte d'une uniformisation qui pourrait conduire à un nivellement par le bas.

Contrairement à l'avis des « autorités en matière de psychologie de l'enfant, qui s'accordent pour fixer vers 11 ou 12 ans l'époque où doit se placer une première orientation de base », c'est-à-dire au début du second degré, l'UFE la prévoit « tout au long de la 6e primaire pour déceler les élèves dont on peut déjà raisonnablement admettre qu'ils ont les capacités requises pour faire des études supérieures complètes. Ces élèves ne devraient donc pas être incorporés dans une 7e d'orientation ayant un programme non différencié », mais dans un 7e degré dit « latino-scientifique » qui pourra recevoir tous les élèves — garçons et filles — paraissant aptes à faire des études supérieures. Dès la 8e, ces élèves pourront en revanche opter entre des classes avec latin (AL) et des classes sans latin (SL) qui devront être maintenues jusqu'à la fin de la scolarité secondaire inférieure.

Pour les élèves dont l'orientation reste encore un problème à la sortie du 6e degré primaire, l'UFE se rallie à la proposition officielle concernant une 7e d'orientation comportant au 1er semestre un programme non différencié, mais elle demande au 2e semestre les trois types d'enseignement préconisés par le corps enseignant secondaire, et maintenus en 8e et 9e, soit :

- culture générale (G),
- préparation à la formation professionnelle (P),
- classes ateliers (A).

L'UFE approuve la création des classes « passerelles » à petits effectifs permettant aux élèves capables de cette 7e de rejoindre les classes SL, voire AL au 8e ou au 9e degré.

En outre, pour apporter une solution positive aux problèmes des retards scolaires, l'UFE propose la création de classes de rattrapage à effectif réduit, afin de limiter dans la mesure du possible le nombre de doublages.

III. — Première orientation (au cours de la 6e prim.).

1) L'UFE reconnaît que « les instituteurs sont le mieux à même de juger les enfants qu'ils ont pu suivre pendant un an au moins dans des disciplines différentes. Leur avis et ceux des parents étant primordiaux, le contact entre ces deux catégories de responsables est essentiel ».

2) Le but de l'enseignement dans une nation moderne étant d'apprendre à apprendre (Fourastié), l'UFE attache « une importance de premier ordre à l'enseignement des méthodes, et ceci aussitôt que possible ».

3) Faisant écho à une demande générale des parents, elle « désire que soit envisagée une modification du rythme de l'enseignement primaire », par un remaniement des programmes primaires dans le sens « d'une élimination des éléments de détail et un retour aux notions essentielles ».

4) « Un léger décalage dans les programmes actuels permettra l'introduction de l'enseignement de l'allemand, par la méthode directe, en 6e primaire au moins et si possible en 5e. »

5) *L'enseignement des sciences* « devrait être développé en 5e et 6e primaires au moins, sous la forme de travaux pratiques et d'expériences faites par les élèves ».

L'UFE propose les critères suivants pour faciliter cette première orientation :

- a) *le français* comportant la rédaction, l'analyse logique et grammaticale et des comptes rendus ;
- b) *le calcul* : arithmétique et géométrie ;
- c) *les sciences* ;
- d) *l'allemand* ;
- e) des épreuves de niveau (tests) contrôlant l'état de préparation des élèves.

IV. — Deuxième orientation (définitive à la fin du 7e degré).

Les élèves des classes LS seraient dirigés vers les classes AL ou SL, tandis que les élèves de la 7e d'orientation poursuivraient leurs études en classe G, P ou A, « dans la mesure où ils n'auraient pas été transférés dans une classe « passerelle » leur permettant de rejoindre une autre section ».

V. — **Direction et bâtiments.** Par souci de continuité, l'UFE insiste pour que les élèves poursuivant des études secondaires complètes soient, dès la 7e et jusqu'à la maturité, rattachés aux divisions supérieures sous l'autorité et la surveillance du directeur de celles-ci.

Elle appuie les autorités qui prévoient des écoles de quartier abritant dans un même bâtiment les classes AL et SL ainsi que les classes G, P et A, ce qui permettrait :

- 1) la réalisation des classes « passerelles » ;
- 2) la revalorisation des types d'enseignement qui ont donné lieu à de nombreux préjugés ;

NEUCHÂTEL

Départ

Mlle Ruth Baillod vient de démissionner, pour raison de santé, après avoir enseigné pendant trente ans au Locle. Cette institutrice, pourtant très qualifiée, fut désavantagée par la période de suppression de classes et se vit contrainte de se contenter de remplacements durant une dizaine d'années. Que les temps ont changé !

Notre collègue, grâce à sa grande douceur et à son calme, à sa conscience et à son sens pédagogique, sut s'attirer la sympathie de ses élèves et du corps enseignant, l'estime de la population et des autorités. Mlle Baillod enseigna essentiellement dans le degré supérieur, qui convenait très bien à sa nature fine et distinguée. Spécialement douée pour la musique, elle obtint le brevet secondaire pour l'enseignement du chant, ce qui lui valut, en son temps, d'être appelée à la direction d'un chœur d'église.

La SPN lui est reconnaissante d'avoir été l'excellente secrétaire des verbaux de la section du Locle au cours de nombreuses années.

Nous souhaitons à notre aimable collègue une amélioration rapide de sa santé qui lui permette de jouir pleinement d'une longue et paisible retraite.

W. G.

Solfège au degré inférieur

Depuis une année, nos petits écoliers sont en possession de leur livre de chant : « Do-Mi-Sol... Chanson vole ! ». Ils sont sans doute pleins de zèle pour appren-

3) un contact plus étroit entre des élèves doués différemment et de milieux divers ;

4) le travail en équipe aussi bien à l'école qu'en dehors de celle-ci.

VI. — Conclusions. Tout en confirmant son accord avec de nombreuses propositions contenues dans le projet officiel, l'UFE déclare :

A) Qu'elle s'oppose catégoriquement à l'introduction d'une 7e d'orientation unique dont le programme ne pourrait pas tenir compte des aptitudes déjà manifestées au 6e degré primaire par de nombreux élèves capables de faire des études supérieures complètes...

B) Que le succès de la réforme dépend dans une large mesure d'une coopération toujours accrue entre les maîtres secondaires et primaires entre eux, d'une part, et entre ceux-ci et les parents, d'autre part.

C) Qu'elle souhaite vivement voir s'instaurer un dialogue permanent entre les divers organismes responsables de l'instruction publique à Genève et les parents.

D) Que le projet de réforme posait encore bien des problèmes et qu'elle publiera un second rapport sur les questions suivantes :

- Introduction d'un certificat de fin de scolarité obligatoire ;
- Etude de l'introduction de la coéducation ;
- Création d'une année supplémentaire gratuite pour les élèves ayant atteint l'âge de fin de scolarité sans avoir terminé le cycle des études primaires ;
- Information plus large concernant les besoins du marché du travail...

E. F.

NEUCHÂTEL

dre les notes, et intéressés par les aventures au pays de la fée Musique.

J'imagine le gracieux spectacle de toutes ces têtes blondes penchées sur des feuilles à portées, de ces menottes qui frappent des rythmes, de toutes ces voix d'enfants chantant les joies de Noël ou du printemps.

Les collègues du degré inférieur ont longtemps souhaité un manuel de solfège, des directives et un programme précis. En éditant « Do-Mi-Sol... Chanson vole ! », en organisant un cours d'introduction, le Département a voulu répondre à ces vœux.

Mais un cours de trois heures ne permet pas de s'arrêter aux détails et surtout ne donne pas aux participants l'occasion d'être actifs. Rentrés chez eux, animés des meilleures intentions, ils se sont peut-être heurtés à des difficultés. D'autres, au contraire, ont pu, sans peine, enseigner leur programme.

Trois cents collègues ont maintenant une expérience d'une année. Il serait très intéressant de connaître les résultats obtenus au cours de cette période, les réactions des enfants, les expériences faites.

Chers collègues, prenez votre plume et faites-moi part de vos observations... et bonne route à tous pour l'année qui commence... et qu'elle soit émaillée de chansons !

J'attends avec impatience vos nouvelles !

Charles Landry, instit.
Collège de La Maladière, Neuchâtel.

Voyage aux PYRÉNÉES

Mercredi 11 avril

La matinée commence par une visite du chef-lieu de la Gironde. Sur la Garonne se glisse un fin brouillard qui camoufle les bateaux et les installations portuaires. Trop rapidement s'accomplit le tour de ville sous la direction de guides. La cathédrale Saint-André, l'église Saint-Seurin, le quartier de la Bastide, le Grand Théâtre sont autant de visions fugitives.

La route que nous empruntons maintenant est presque toujours rectiligne à travers les Landes, pays qui fleure le genêt, l'ajonc, la bruyère, l'âcre fougère et la résine de pin. Des pins portant de petits pots de terre sont cruellement balafrés de longues entailles qui suintent ; des chênes-lièges au tronc pelé agitent leurs petites feuilles grises. Ici règne la sécheresse et des panneaux rappellent aux fumeurs la prudence car un incendie y est un désastre ; c'est pourquoi une surveillance permanente est exercée par hélicoptère ou depuis des miradors.

Nous devinons déjà la présence de l'océan ; à Bayonne, nous suivons l'Adour en direction de son embouchure. L'océan qui apparaît brusquement mériterait en ce jour le nom de « Grande Bleue » aussi bien que la Méditerranée. Quel plaisir de pique-niquer au Rocher de la Vierge à Biarritz face aux grandes lames qui se brisent sur les falaises violacées. De nouveau chacun désirerait y rester plus longtemps mais l'horaire inexorable nous force à repartir par le Béarn verdoyant. Nous arrivons à Pau et montons au château d'où la vue magnifique s'étend sur la ville et la vallée derrière laquelle se profilent les premiers contreforts des Pyrénées. A l'intérieur du vieux castel bien restauré, tout nous remet en mémoire la vie de Henri IV. De splendides gobelins ornent les murs ; l'ameublement et les plafonds à caissons suscitent également l'admiration.

Enfin, nous reprenons la route de Lourdes et faisons un arrêt pour « explorer » les belles grottes de Bétharram. Un téléphérique transporte les touristes à flanc de coteau jusqu'à l'entrée. Alors débute la visite au cours de laquelle toutes sortes de concrétions calcaires apparaissent, mises en valeur par des effets de lumières et par des commentaires enregistrés. Une partie de bateau sur la rivière souterraine coupe agréablement la promenade dans les entrailles de la terre.

Il fait nuit noire quand nous remontons en car les quelque quinze kilomètres qui nous séparent de Lourdes, notre gîte.

Jeudi 12 avril

Ce matin, le programme prévoit la montée à Gavarnie. Cependant une trentaine de personnes préfèrent se reposer à l'hôtel ou se promener dans la ville de Lourdes ou peut-être assister à un office religieux pour les invalides.

A midi, tout le monde est à table et les montagnards de retour décrivent à leurs collègues les beautés des pics neigeux et des gorges sauvages des Hautes-Pyrénées, l'accueil aimable des habitants qui offraient des montures (ânes ou mulets) à tout venant.

Par Tarbes et Saint-Gaudens et en suivant le cours lent de la Garonne, les trois cars gagnent Toulouse où trois guides commentent la belle architecture de l'Abbatiale de Saint-Sernin, nous laissant augurer une visite intéressante et instructive d'autres édifices tou-

lousins. Hélas ! après un minable périple, les guides nous immobilisent non loin d'un hôtel dans lequel certains trouvent une consolation médiocre en buvant un café ou une bière.

Les guides décevants s'en vont et nous poursuivons notre voyage en suivant le Canal du Midi jusqu'à Carcassonne dont la Cité illuminée apparaît comme un havre dans la nuit.

Vendredi 13 avril

Sous un ciel gris nous faisons le tour de la ville-citadelle sur les remparts. Un guide explique clairement le rôle des diverses constructions défensives et fait un bref historiques de la vie de la cité.

Mais bientôt disparaît dans le lointain la butte de Carcassonne. Jusqu'à Albi la nationale est de nouveau sinuose et bordée d'or ; les genêts fleurissent partout.

Les premiers arrivés à Albi ont le privilège d'entrer dans la cathédrale et d'y admirer un des plus beaux jubés de France. Les malheureux traînards devront se contenter de voir l'extérieur imposant du bâtiment de brique rouge.

Que de virages, que de montées et de descentes dans cette étape qui, par Rodez, où nous déjeunons, nous amène à Saint-Flour.

Beaux paysages qui malheureusement s'estompent dans les ténèbres jusqu'au Puy-en-Velay. C'est là que nous trouvons des hôtels accueillants malgré l'heure tardive (22 heures).

Ainsi, aujourd'hui, d'une seule traite, nous avons retraversé toute la Basse Auvergne.

Samedi 14 avril

Malgré les fatigues dues à nos longues étapes, nombreux sont ceux qui désirent grimper au sommet des collines dominant le Puy. Mais, bernique ! elles sont entourées de barrières et les portails ne s'ouvrent que dès neuf heures !

De nouveau la route nous offre moult déclivités avant Firminy dont les hautes cheminées empanachées de bouffées de fumée noire nous annoncent que nous entrons en pays houiller. Saint-Etienne toute grise est passée sans halte.

A Lyon, les occupants des deux premiers cars ont déjà presque fini de manger que les retardataires du troisième car ne sont pas encore en vue et pour cause : ils se sont « arrêtés dans une boucherie »... un peu violemment d'ailleurs ! Les freins du car (pourtant remis à neuf avant le départ) n'ont pas fonctionné. Personne n'est blessé et, avec deux heures de retard, les accidentés prennent un bon repas qui les remet quelque peu de leurs émotions.

Jusqu'à Bourg-en-Bresse le pays des Dombes scintille de tous ses étangs. Brou sera la dernière halte du voyage. L'église du XVI^e siècle est une splendeur. Tombeaux, chapelles, vitraux et oratoires sont l'objet de la vive admiration de chacun.

Les yeux encore remplis de cette inoubliable vision, les voyageurs se pressent dans le grand et le petit car tandis que le car moyen (accidenté) n'emporte qu'une dizaine de personnes qui, à Lons-le-Saunier, prendront place dans un autre véhicule de La Chaux-de-Fonds.

C'est bien tard que la cohorte se disloque et que chacun à des heures différentes regagne son domicile au terme d'un voyage qui fut peut-être un peu trop long (en distance) mais très enrichissant et qui aura pu donner aux participants le désir de visiter plus en détail et plus à fond les belles régions parcourues.

Ch.-E. Guyot

JURA BERNOIS**Intéressante visite de la Fabrique Longines**

A l'instigation du CIPR, le corps enseignant du Jura sud a pu participer à la première des visites d'usines prévues pour cette année. Mercredi après-midi 3 mai, en effet, plus de 60 collègues étaient réunis à St-Imier, heureux de l'occasion qui leur était offerte de parcourir, par groupes d'une douzaine et sous la direction de techniciens qualifiés, les différents ateliers de cette importante fabrique qui a nom Compagnie des Montres Longines et dont les produits de haute qualité sont connus et appréciés dans le monde entier. Après que M. Galley, directeur technique, eut souhaité la bienvenue à ses hôtes, la visite se déroula, pleine d'enseignements captivants. A 16 heures, une collation gracieusement offerte par l'entreprise réunit tous les participants au Buffet de la Gare. M. Edgar Desbœufs, maître secondaire, remercia chaleureusement les dirigeants de Longines S.A. de leur amabilité, puis M. Niggli, chef des « public relations » de l'usine, présenta MM. Pfister et Galley, deux des responsables de la grande fabrique, et leur donna la parole. M. Pfister, dans son exposé, souligna avec pertinence ce que l'économie suisse attend de l'école. Quant à M. Galley, il parla fort judicieusement du problème de la concurrence internationale sur le plan technique. Les deux causeries, écoutées avec le plus vif intérêt, furent suivies d'une discussion dirigée par le collègue Desbœufs. Si cette discussion ne fut pas très animée, elle permit cependant aux participants de se faire une idée plus exacte sur bien des points, en particulier dans ce qui touche aux problèmes du recrutement de la main-d'œuvre et dans la sécurité offerte aux ouvriers horlogers.

Cette première visite fut un succès complet. Tout en remerciant, à notre tour, tous ceux qui collaborèrent à sa réussite, nous nous réjouissons à la pensée que d'autres rencontres semblables vont être organisées prochainement dans le Jura, pour le plus grand profit du corps enseignant et des élèves qui lui sont confiés.

H. D.

Assemblée du comité général SPJ

Elle a eu lieu le samedi 29 avril 1961, à l'Hôtel Biekerhof à Biel, sous la présidence de Marc Haegeli. Y assistaient : les membres du comité central SPJ, les délégués SPR, les directeurs les écoles normales, les responsables du CIP, les présidents des sections jurassiennes, le président SPR et M. Alb. Berberat, inspecteur.

Après que le président eut souhaité une cordiale bienvenue à tous les participants, le procès-verbal de la dernière assemblée — rédigé par Mlle E. Landry — est lu et adopté. Sur proposition du comité central, on vote une rétribution annuelle de 300 francs au gérant du CIP (Centre d'information pédagogique) dont l'activité est fort appréciée. On évoque le problème des élèves de langue allemande qui viennent accomplir leur dernière année scolaire dans nos classes jurassiennes. Il apparaît que, pour les écoliers venant de cantons ayant la scolarité de 8 ans, la 9e année n'est pas obligatoire, mais qu'il est difficile de les refuser dans nos classes si les parents en font la demande. C'est aux commissions d'école qu'il appartient de décider.

JURA BERNOIS

Le Séminaire de Chexbres aura lieu les 26 et 27 mai ; plusieurs collègues jurassiens y participeront.

Prenant ensuite la parole, Adrien Perrot, président SPR, après avoir dit sa satisfaction de se trouver au milieu de ses amis du Jura, nous parle de l'activité du CC de la SPR. Il a d'aimables paroles à l'égard de ses collaborateurs et rompt une lance en faveur d'une réorganisation de la SPR en vue de rendre notre grande association plus efficiente. Il prie tous les collègues de s'intéresser davantage à l'activité de la SPR et leur rappelle que le No 15 de l'*« Educateur »* — numéro spécial consacré à la SPR — mérite d'être lu par tous les membres. Il termine son tour d'horizon en rappelant que le comité d'organisation du prochain congrès romand est déjà au travail et que nos collègues bernois sont bien décidés à faire de la prochaine rencontre de 1962 une réunion dont les participants se souviendront.

Après l'assemblée du comité central, les membres présents prirent part à l'

Assemblée préalable SIB

à laquelle assistaient en outre M. Rychner, secrétaire central, le bureau de l'assemblée des délégués, le président et les membres jurassiens du comité cantonal, les délégués à la SIB et le rédacteur de *« L'Ecole bernoise »*.

Cette assemblée — qui devait permettre aux enseignants jurassiens d'étudier les questions figurant à l'ordre du jour de l'assemblée des délégués de la SIB du 3 mai 1961 à Berne — fut cordiale et fort intéressante. Dans un rapport bref et clair, M. Rychner, après avoir attiré l'attention sur le fait que chaque année le comité cantonal doit s'occuper de l'un ou l'autre collègue condamné par les tribunaux pour des actes... impardonnable, rapporta sur les comptes et le budget. Il annonça aussi, avec un plaisir manifeste, que l'emprunt lancé parmi les membres en faveur de l'immeuble en construction de la SIB avait connu un succès des plus réjouissants puisque plus de 615 000 francs avaient été souscrits à ce jour, alors que le comité cantonal en escomptait 200 000 !

M. Rychner parla encore d'un projet d'aide des enseignants bernois en faveur d'une école d'Afrique du Sud. et c'est à l'unanimité que les membres présents votèrent leur confiance aux organes dirigeants de la SIB.

M. Rychner fut chaleureusement remercié par le président, après quoi l'on entendit encore René Monnat, président d'une commission interne chargée d'étudier les problèmes actuels de politique scolaire. Nous aurons l'occasion de revenir sur l'activité de cette commission lorsqu'elle aura terminé ses travaux et présenté son rapport. Disons seulement, aujourd'hui, que l'exposé de notre collègue Monnat fut accueilli avec intérêt, et qu'une discussion s'amorça, à laquelle prirent part MM. Guénat, Rebetez et Feignoux, les trois directeurs de nos écoles normales.

H. D.

Cherchons
jeunes couples éducateurs

pour diriger colonie de vacances. 3 ou 6 semaines.
Juillet et août. Conditions agréables.

Ecrire avec références à **Mme Mercanton, 6, av. Solange, Lausanne.**

DIVERS

Echange

Elève du gymnase, Lucerne, 18 ans, désirant se perfectionner en français, cherche au pair chambre et pension, en Suisse romande, du 31 juillet au 5 septembre. *Hans-Peter Winiger, Diebold-Schillingstrasse 9, Lucerne.*

Echanges d'appartements

La famille de feu notre collègue A. Lehmann, de Belp, a bien voulu se charger d'assurer, pour un certain temps encore, le service d'échanges d'appartements que nous avions signalé dans ces colonnes. Nous lui en sommes reconnaissants et nous prions les collègues que cette action peut intéresser de faire parvenir leurs offres ou leurs demandes de renseignements à l'adresse ci-dessous. Actuellement, un très grand nombre de familles de collègues hollandais de toutes les parties du pays désirent mettre leur maison ou leur appartement à disposition pour les prochaines vacances d'été. La liste complète (de même que celles du Danemark et de l'Angleterre) peut être obtenue auprès de Mme Lehmann.

Nous attirons encore une fois l'attention de nos collègues sur ces possibilités très avantageuses de dépaysement et nous nous plaisons à leur signaler que le service de la famille Lehmann fonctionne depuis plusieurs années à la satisfaction de tous ceux qui ont eu recours à ses bons offices.

Adresse : Mme M. OESCH-LEHMANN, Rubigenstrasse, Belp.

La catastrophe

Riquet va à l'école, mais pas dans une vraie école avec bancs, livres et enciers. Ce serait plutôt une nursery dont les écoliers se recrutent chez les moins de 5 ans.

L'institutrice est maternelle et bonne. On ose tout lui dire et elle comprend tout.

Mais Riquet est quand même intimidé. C'est la première fois qu'il passe deux heures loin de sa maman. Il a mis un joli pantalon gris clair et un pull-over en laines multicolores.

Tout est bien allé jusqu'à la récréation, mais, vers la fin de la matinée, un événement imprévu a fait que le fond du pantalon est devenu gris foncé. En revanche, les joues de Riquet étaient plus rouges...

— Mademoiselle, insinue une fillette, il y a Riquet qui...

— Chut ! dit mademoiselle, il ne faut pas se moquer de lui. Il est petit et c'est son premier jour d'école.

Riquet pleure.

Alors, mademoiselle le prend par la main et l'amène vers le radiateur bon chaud.

— Voilà. Tiens-toi là et ton pantalon sera tout sec quand tu rentreras à la maison. Il ne faut plus pleurer. Ça peut arriver à tout le monde. Ce n'est pas une catastrophe, n'est-ce pas ?

Riquet a mal entendu ou bien c'est mademoiselle qui se trompe...

Alors il a retrouvé tout son courage pour dire :

— Non, mademoiselle, ce n'est pas une catastrophe. C'est seulement une pipistrophe.

M. Matter.

Café-restaurant du col de la Givrine

La Givrine / Nyon (Suisse) - Alt. 1212 mètres

M. et Mme P. NOTZ Tél. (022) 9 96 15 Bonne table. Bonne cave. But idéal pour sports et excursions. Trains été et hiver. Parc pour 400 voitures. Ouvert toute l'année.

Hôtel du Raisin

Maison fondée en 1888
A côté du débarcadère

Restauration soignée - Vins de premier choix
Spécialité : filets de perches
Grande terrasse et salle à manger au quai

Villeneuve

Famille Ch. Ammeter

à 30 minutes de Neuchâtel par funiculaire
à 15 minutes en automobile

Hôtel Chaumont et Golf

Menus soignés - Service à la carte
Au bar : ses quick-lunchs - 70 lits
Tél. (038) 7 59 71 (72) A. BOIVIN

Petit hôtel de Chaumont

Repas, soupe, pique-nique autorisé
Boissons diverses - Glaces
Tél. (038) 7 59 10

Hôtel du Vieux-Bois

Chaumont

NE

Service sur assiettes, soupe, restauration soignée
Tél. (038) 7 59 51

Restaurant de la Clef

COURTELARY (JB)
Repas soignés — Spécialités :
fondue, poulets, truites, cuisses de grenouilles
Se recommande : E. Béguelin, propriétaire
Tél. (039) 4 33 01

Signal de Bougy

Auberge de la Forêt
But de course idéal
On est toujours bien reçu
Tél. (021) 7 80 44 — M. Cuénoud, prop.

Hôtel des Pontins

VALANGIN (NE)
Salle pour écoles - Terrasse
Soupe - pique-nique autorisé
T. DELMENICO-TURETTI

Tél. (038) 6 91 25



**CONFISERIE
PATISSERIE
TEA-ROOM**
Terrasse
Vous offre ses
spécialités renommées

NE Tél. (038) 6 91 48

Conseils pour le jardinage au printemps

- Ne jamais travailler un sol, au printemps, tant qu'il est encore humide.
- Faire preuve de prudence à l'égard des nouvelles sortes de légumes ou des nouveaux engrains offerts à grand renfort de propagande.
- Le petit cultivateur doit aussi avoir un certain plan de rotation des cultures s'il veut, à la longue, avoir des plantes saines.
- Ne mettez en tout cas pas deux ans de suite des plantes appartenant à la même famille.
- Le chou-fleur, le chou rouge et le chou blanc, le chou Marcellin, le chou-navet (chou-rave), le chou de Bruxelles et les radis sont tous des plantes appartenant à la famille des crucifères, alors que les haricots et les pois sont des papilionacées ou légumineuses.
- L'azote est l'élément dynamique dans le règne végétal. Sans lui pas de croissance des plantes, pas de formation d'albumine. Un engrain azoté d'efficacité éprouvée est le nitrate d'ammoniaque.
- N'oubliez pas que les légumes à racine ont besoin d'une abondante fumure potassique. En principe, tous les sels de potasse doivent être enterrés sous forme de fumure de fond avant les semis ou la plantation.
- En utilisant un engrain complet, comme par exemple l'engrais complet Lonza, vous évitez de commettre de graves erreurs du point de vue de la fumure. Cet engrais, d'une forte teneur en substances nutritives, a une composition bien équilibrée.
- Les engrains complets doivent également être bien enfouis dans le sol. Ainsi seulement la plante y peut trouver son compte.

L.

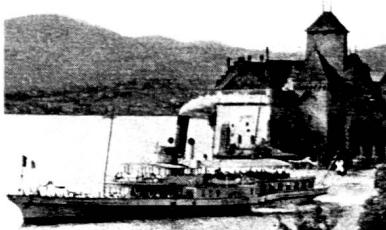
CHILLON

et la Riviera vaudoise

EVIAN

et les Mémises

YVOIRE

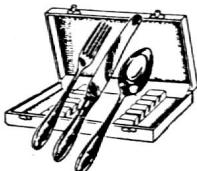


Une promenade en bateau demeure l'idéal
pour les maîtres et les élèves

Vontobel



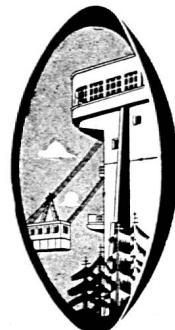
Coutellerie - Orfèvrerie M. L. Fontaine et Cie



Représ. des Couverts Christofle
Berndorf, W.M.F., Wellner, etc.

Grand choix d'étais

Aiguiseage - Chromage
Réargenture - Réparations
Remise spéciale
au corps enseignant



Pour vos courses scolaires, montez au Salève, 1200 m., par le téléphérique. Gare de départ :

Pas de l'Echelle

(Haute-Savoie)
au terminus du tram No 8 Genève-Veyrier

Vue splendide sur le Léman, les Alpes et le Mont-Blanc.

Prix spéciaux pour courses scolaires.

Tous renseignements vous seront donnés au : Téléphérique du Salève-Pas de l'Echelle (Haute-Savoie). Tél. 24 Pas de l'Echelle.

POUR GRANDS ET PETITS

choix étonnant de courses

par les Chemins de fer veveysans

Vevey - Châtel-St-Denis

Vevey - Blonay - Chamby

Vevey - Les Pléiades (1400 m.)

Demandez le dépliant avec carte et 8 projets de courses

Pour une course scolaire ou un beau voyage,

Autocars Boni

Parc 4



La Chaux-de-Fonds. Tél. 3 46 17

PISE - ROME - SIENNE

7 jours, du 23 au 29 juillet, Fr. 320.—

TOUR DE GOURZE Altitude 930 m.

Course classique, belvédère idéal sur le lac Léman et les Alpes, accès facile par les gares de Grandvaux, Puidoux ou Cully : une heure de marche agréable pour les deux premières gares et une heure et quart par Cully (un peu plus pénible). Restaurant au sommet ; soupe, thé, café (prix spéciaux pour les écoles) ; limonade, vin, etc. Restauration chaude et froide.

Se recommande : Mme Vve A. BANDERET.

Téléphone sous Tour de Gourze 4 22 09. Poste de Riex s/Cully

Compagnie des Chemins de fer

des Montagnes Neuchâteloises

Pour vos courses scolaires, Les Brenets et la magnifique région du Doubs, Les Ponts-de-Martel et la réserve naturelle du Bois des Latres.



**FIAT
600**

Fr. 5350.-

avec moteur 750 cc

Etudes classiques scientifiques et commerciales

- Maturité fédérale
- Ecole polytechnique
- Baccalauréat français
- Technicums
- Diplôme de commerce
- Sténo-dactylographe
- Secrétaire-comptable
- Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania

LAUSANNE CHEMIN DE MORNEX TÉL. (021) 23 05 12

Face aux Dents du Midi

La région idéale
pour les courses scolaires

CHAMPERY MORGENS

par le Chemin de fer et les autocars
AIGLE - OLLON - MONTHEY - CHAMPERY

Renseignements à la Direction AOMC à Aigle

HOTEL DENT DE LYS

Alt. 1100 m. LES PACCOTS-Châtel-St-Denis



Grande salle,
accueil
chaleureux
et prix
spéciaux
pour écoles
et sociétés

H. MICHEL, propriétaire Tél. (021) 5 90 93

Ecole protestante - Sion

cherche pour la rentrée des classes en septembre 1961

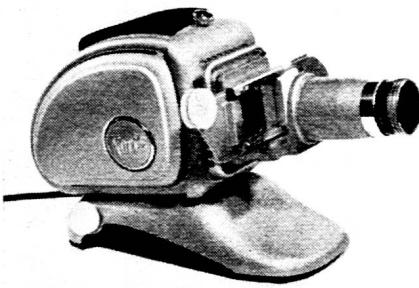
instituteur ou institutrice

pour classe à 2 degrés (3e et 4e)

Traitements : 12 mois — Scolarité : 9 mois

Caisse : Retraite - maladie - accidents.

Offres : R. Demont, Commission scolaire,
Ecole protestante, Sion



PROJECTEURS SCOLAIRES

pour films fixes en bandes ou vues dias.

24 X 36 sous cadres 5 X 5

pour l'enseignement ou familles.

Conditions spéciales au corps enseignant.

**Demandez notre prospectus spécial
pour corps enseignant**



St-Honoré 2, Neuchâtel, Téléphone (038) 5 82 82
Courses d'école Voyages Excursions

Hôtel-Pension-Restaurant

LES CHESEAUX s/St-Cergue, près départ de
La Barillette. Place de jeux pour écoles. Pique-
nic. Parc auto.

Mme Noëlle Vanni. Tél. (022) 9 96 88

PHOTO POUR TOUS

5, boulevard Georges-Favon, Genève
(angle rue du Stand)

Télésiège



Wengen-Männlichen

Le **plateau du Männlichen** (à 2230 m. d'alt.) offre un **panorama inégalable** au centre de la **région de la Jungfrau** ; c'est un point de départ pour de belles **excursions** faciles à Wengen, Kleine Scheidegg ou Grindelwald et un **but** de courses d'école **idéal** pour écoliers de tout âge.

Tarifs pour courses d'école :

Ecoliers jusqu'à 16 ans : simple course, Fr. 1.90 ; aller et retour, Fr. 2.80.

Ecoliers de 16 - 20 ans : simple course, Fr. 3.10 ; aller et retour, Fr. 4.60.

Renseignements : Dir. Télésiège Wengen-Männlichen, tél. (036) 3 45 33.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

L'enfant élu

(Ernest Wiechert. Calmann-Lévy (trad. de Clara Malraux)

Il en est des écrivains comme de la plupart des hommes. Certains affichent à l'égard de notre profession un mépris mal, ou peu déguisé. Sentiment qui peut s'expliquer. Toutes nos heures scolaires, à nous autres, ont-elles été des heures claires ? Nous avons connu des injustices ou même, pourquoi ne pas le dire, de mauvais maîtres. Nous sommes d'autant plus reconnaissants aux auteurs qui nous rendent justice, qui ne nous condamnent pas tout uniment, parce qu'un instituteur, une maîtresse leur furent durs autrefois. Ceux-là éclairent de leur talent les servitudes de notre tâche et rendent hommage à sa grandeur. Ce faisant ils peuvent nous rendre attentifs à tel aspect négligé de notre vocation, nous signaler une ornière que nous suivons, un bourbier où nous pataugeons sans en avoir même plus conscience ; ou bien au contraire nous rappeler une douceur oubliée, une espérance trop tôt perdue. Ainsi devons-nous gratitude à Jules Romains, à Pagnol, à André Schwartz-Bart, l'auteur du « Dernier des Justes », à tant d'autres.

Ainsi à Wiechert. Voici un écrivain allemand — dont la plupart des œuvres sont traduites excellemment en français, rassurons-nous — qui déjà dans « Les Enfants Jérôme » avait créé une figure de maître d'école villageois singulièrement attachante. « L'enfant élu », dont la traduction vient de paraître, me paraît à double titre être un livre « pour nous ». Il met en scène quelques enseignants, des bons, des médiocres, un mauvais, créant par ailleurs un type d'enfant et d'adolescent « hors série » sur lequel se marquera peu à peu l'image prestigieuse d'un destin. Et c'est sans doute par cette face de l'œuvre (qui en comporte d'autres, je pense aux admirables descriptions de nature) que nous sommes finalement le plus touchés. Quand nous parlons de l'enfant, il y a des termes usés que nous hésitons à employer, tels ceux d'amour, de poésie. C'est pourtant ce dernier mot qui vient à l'esprit d'abord quand l'auteur décrit la petite enfance de Jean, son héros. Nous retrouvons, et sous la traduction même, le ton, la tendresse des meilleures pages du livre de Blaise, comme par une parenté de sensibilité étrange, mais qui ne saurait nous étonner.

Entre temps, Jean grandissait. Il tomba malade puis guérit. Il connaît la tristesse, puis la joie ; il passa de l'inquiétude à la tranquillité. Il ramassait les fleurs arrachées qui gisaient dans la poussière de la rue et les portait avec soin dans l'herbe. Il enlaçait chaque animal, le regardait gravement dans les yeux puis se détournait avec un petit geste de désespoir comme pour se refuser. Il sanglotait sans larmes... Quand il parlait, il portait les yeux au loin, comme si regarder dans ce sanctuaire que sont les yeux humains, eût été indécent.

Il n'était ni irascible, ni tête. Il restait caché sans pour autant épier. Il s'inclinait sans se donner. Il était capable de torturer par des regards, par des silences, par la tristesse, mais c'était un tortionnaire de l'amour et non de la haine. Il ne cherchait pas, il se laissait trouver.

L'enfant-poète dont tous les sens plongent dans la nature, s'imbibe d'images, riches nourritures. Mais vite il pressent la nécessité de la solitude.

— *J'aimerais vivre ici, dit Jean, se penchant vers les chaumes où venait de disparaître un rat des champs.*

— *Voudrais-tu vivre ici, tout seul ? lui demanda Gina (sa mère).*

— *Oui, tout seul. Toi, tu habiterais un peu plus loin, derrière une petite forêt où je pourrais aller te voir. Mais il faut vivre seul, afin que tout soit calme.*

Parmi les êtres d'élite, issus des humbles, les uns se coupent de leurs racines, pour mépriser, dominer et dompter. Seul compte leur succès... Un grand orgueil les consume. « Quoi de commun entre mon origine et ce que je suis devenu ? » Les autres ont trop d'amour. La communion persistera toujours avec les bêtes, les plantes, le jardin, la rue, les êtres simples, tout ce qui fut et fit leur enfance. C'est le Pays Sans-Peur. Et de la petite chambre de la maison hostile où il vivra Jean a fait ce refuge...

Quand Gina monta le rejoindre, elle le trouva, lampe allumée, au coin du feu, entourant de son bras le cou de Lilo (la chienne). L'écurie était installée sur les planches, entourée de mousse et de petits arbres. Le bois était coupé et les copeaux empilés. Les sorbes étaient suspendues à l'arrêté du toit et une des bougies d'anniversaire brûlait, éclairant la paix du minuscule foyer.

Et les choses, et les bêtes, et les gens ont besoin d'abord de sympathie. Voilà ce que sait l'enfant-poète. Plus tard, en faveur de ceux-là, il y aura une justice et des comptes à rendre. Mais pour l'heure, il est déjà bon de consoler.

L'enfant-magicien, tenant la tête du chien serrée contre lui, jouait de la flûte...

Gina, surprise, écouta longtemps avant d'entrer... Pourquoi joue-t-il ainsi ? se demandait-elle tandis que les maux de son âme s'envolaient à entendre ces sons clairs... Pourquoi est-ce que mon enfant joue ainsi ? Qui est-ce qui joue en lui ?

Je joue la chanson de la terre, disait la petite flûte. Beaucoup de peur et peu de paix. Beaucoup de questions et peu de réponses. Le jeu est triste, mais jouer est bon.

La lune vient et le silence... les animaux somnolent et les arbres inquiets... Il existe un pays qui s'appelle Sans-Peur. On y fauche l'avoine... un grand nombre s'y ouvre pour les âmes silencieuses et une lumière y brûle pour qu'on sache qu'on n'est pas perdu...

Mais le jour viendra où il faudra que Jean aille à l'école. Notre école, est-elle faite pour cette race d'enfants ? L'école qui n'aime pas ce qui trouble ses normes, l'école si hostile à ce qui la dépasse ? Mais les enfants élus auraient-ils à se soustraire à la loi commune ? Que non pas ! Leur valeur s'affirmera à travers l'épreuve du conformisme. Knurrhahn, le premier instituteur de Jean « n'était pas méchant »... Il se contentait d'être un dieu, régnant sur la terre... Jamais de remords, ni de doute. Une tour au milieu d'un combat. Une atmosphère d'Ancien Testament. La férule, des colères terrorisantes.

On devine que les débuts scolaires ne seront pas

faciles. Dès la première leçon, le sort de Jean se déclina ; il s'était fait « remarquer ». Avec l'instinct « des gens normaux », Knurrhahn avait reconnu le danger, senti qu'il se trouvait devant un être capable de voler ou de dédaigner le feu, un être qu'il fallait plier avant qu'il se dressât...

Face à ce dieu courroucé, le second régent, Bonchamp, expliqua à Jean tout ce qu'on ne peut ni calculer, ni décrire. L'enfant avait d'abord pensé qu'il s'agissait là d'un disciple oublié par le Christ. Les enfants le « chahutent ». Bonchamp les rappela à l'ordre en souriant ; Jean fut le seul à voir que ce sourire cachait un tourment. Un dououreux bonheur s'empara de lui à l'idée qu'il avait des frères et qu'on pouvait être adulte et même instituteur, tout en étant « ainsi ».

A côté de ces premiers maîtres, voici les premiers camarades. Des lâches, des cruels, des opprimés, des fiers, des justes... L'école, monde en petit, nous le savions.

La falote épouse de Knurrhahn — que le mari a toujours écrasée — va témoigner à l'enfant une émouvante amitié. Et c'est l'adulte brimée qui, comme par instinct, s'éveillera au contact de l'enfant-lumière. Enfin quelqu'un auprès de qui elle peut s'exprimer.

— Tu sais bien, Jean, comment ça se passe à l'école ?

— Oui, il faut réciter, mais il ne faut jamais rien raconter.

Et le petit Jean enrichit davantage sa vie intérieure dans la cuisine de l'instituteur que dans la salle, assis au pied du Sinaï. Il apprenait en classe à distinguer le vrai du faux, le beau du laid, le bon du mauvais dans le domaine du calcul, de l'écriture, et la religion. Il pensait qu'il était bon d'avoir ces connaissances comme de l'argent dans sa poche, mais qu'elles ne pourraient servir ni à manger, ni à se réchauffer... Chaque journée scolaire était comme une pierre brillante qu'on lui donnait alors qu'il tendait ses mains vers un morceau de pain.

Après l'école primaire, la secondaire. Et là, de nouveaux caractères de maîtres : Kulicke, le « lion » directeur de l'école qui se rendait à son travail comme un

faucheur, Weishaupt, le professeur en titre (le maître de classe) dont le comportement inhumain nous fait horreur. Railleries, sarcasmes, brutalités. Un jour l'enfant revient à la pension « marqué ». Même Knurrhahn ne m'en a pas fait autant. Il est vrai que je suis au lycée « maintenant ».

Mais alors voici Lutherqui qui sauvera l'honneur. Celui-là, c'est un dur. La nature, grâce à lui, devient un abîme de mystère. Des fenêtres s'ouvrent, volent en éclats, des murs s'abattent... La vie entre avec fracas dans la classe... Toutes les valeurs sont transmuées, la révolution gronde dans les salles poussiéreuses et sur toutes ces morts et toutes ces renaissances planent des yeux gris brillants, sans peur, impitoyables dans leur exigeante bonté.

Ainsi, à travers les années d'école, malgré les maîtres quelquefois, de par leur grâce souvent, l'enfant devient adolescent, puis homme.

Je n'ai fait que donner quelque aperçu de ce que ce roman peut nous apporter. Il contient bien autre chose, comme je l'ai dit, et qui pourrait nous frapper aussi. Peu de livres sont chargés de réalisme et de poésie tout à la fois. Qu'on ne s'y méprenne pas pourtant. L'auteur ne sombre jamais dans le puéril ridicule ou la facilité verbale. L'émotion reste saine et les choses dites une fois pour toutes, nous vivons la communion d'une âme sensible avec la nature ou avec des êtres de même « race ». Ni l'âge, ni le temps, ni l'espace ne sont des frontières. Tout persiste, et qu'importe les années, tout est senti, pressenti, par les sens aiguisés de l'enfant-poète.

Les fervents d'une littérature uniquement française jugeront le style de certaines pages d'un lyrisme excessif. Et il est vrai que nos écrivains sont en général plus sobres, plus dépouillés. Cela ne peut être une critique. Le langage de ce roman s'accorde inimitablement avec le drame. Et, n'est-ce pas d'ailleurs le privilège d'une culture vraiment humaine que de saisir, d'apprécier et d'aimer ce que peut nous apporter, en propre et d'original, toute littérature « dite » étrangère ?

Georges Annen.

Quelques cas de jeunes enfants difficiles

*Il n'est écrit nulle part
que l'enfant doive être facile.*

Ed. Claparède.

Un journaliste italien demanda un jour à un psychologue très connu d'évoquer en quelques mots les causes de l'incompréhension qui règne parfois entre parents et jeunes enfants. Dans sa réponse, le psychologue eut recours à deux images assez étonnantes.

Soulignant la fréquence des malentendus, il parla du « déplorable rideau de fer si souvent baissé entre les adultes et les enfants ».

Il usa ensuite d'une comparaison de prime abord encore plus inattendue. « Somme toute, déclara-t-il, la faute revient aux parents. Ils oublient trop souvent de tirer de vraies photocopies de leurs enfants ; ils se contentent de clichés, d'épreuves négatives ; ils agissent comme s'ils ignoraient que les représentations des pellicules photographiques, contrairement à celles des véritables photos, sont toujours à la fois imparfaites et faussées. »

Une telle métaphore apparaît bizarre ; mais si elle a l'allure d'une boutade, elle comporte néanmoins d'utiles enseignements pour l'éducateur.

Certes, il ne faut pas la prendre trop strictement à la lettre. Il serait absurde de prétendre, sous prétexte que le noir de la réalité apparaît blanc sur le négatif photographique, que l'adulte doit entendre « oui » chaque fois qu'un jeune enfant dit « non » !

L'intention du psychologue « interviewé » n'est pas davantage d'offrir une sorte de clef magique ou de code infaillible aux parents et aux maîtres déroutés par l'hermétisme de certains propos enfantins.

Quelle est donc en vérité cette intention que, personnellement, nous jugeons utile et louable ?

Elle est tout simplement d'inciter les éducateurs à toujours faire preuve à la fois d'intuition et de logique, de sens des réalités et de sens des nuances, de prudence, de doigté, d'humour aussi, en un mot de finesse psychologique.

Ce sont bien là les facultés et les qualités qui permettent d'une part de rétablir à leurs valeurs normales les clartés et les ombres d'un négatif photographique.

et d'autre part d'interpréter avec sagesse l'attitude déconcertante d'un enfant tant soit peu difficile.

Le siècle des enfants difficiles

Nous entendions récemment un père de famille s'exclamer avec un mélange de drôlerie et d'inquiétude : « Les enfants difficiles, voilà l'emblème de notre civilisation ; bien plus que la physique nucléaire et que l'angoisse existentialiste, ils sont une caractéristique de notre époque. »

On entend sans cesse, en effet, de nos jours, parler d'une variété folle d'enfants-problèmes : il y a ceux qui mentent, ceux qui font des fugues, ceux qui volent, tuent ou se suicident, ceux qui se révoltent et désobéissent systématiquement, ceux qui dédaignent l'affection de leurs parents, que sais-je encore ! Une multiplicité de cas aussi impressionnante ne donne-t-elle pas raison à qui regrette les systèmes éducatifs d'autrefois ? Car enfin il fut une époque avant nous où l'on ne parlait que très exceptionnellement d'enfants difficiles.

On voit que la question soulevée par le papa intelligent que nous citions plus haut est loin d'être secondaire ; elle est primordiale et mèriraient à elle seule une étude approfondie.

Mais notre dessein actuel n'est pas de rechercher, si intéressant que soit le problème, les rapports de causes à effets entre les contingences de la vie moderne et le comportement mental de l'enfant.

Notre intention est simplement, aujourd'hui, de tâcher de voir clair dans quelques cas d'enfants difficiles, et cela malgré le « déplorable rideau de fer si souvent baissé » entre eux et leurs éducateurs.

L'enfant opposant

Un groupe de psychologues américains entreprit une étude méthodique de l'esprit de contradiction chez l'enfant de 4 à 10 ans. Une centaine de cas furent examinés : il s'agissait de prétdus opposants et désobéissants chroniques mis en observation dans des centres médico-pédagogiques.

L'enquête révéla que, sur 100 enfants environ, un seul pouvait être considéré comme un véritable opposant pathologique, c'est-à-dire comme un malade chez lequel la rébellion est motivée par une aberration du caractère due elle-même à de graves tares neurologiques. Dans tous les autres cas, la cause de l'esprit de contradiction était extérieure à l'enfant lui-même, autrement dit imputable à l'entourage : discipline trop dure ou, au contraire, indulgence excessive ; erreurs et incohérences dans les exigences éducatives, notamment dans la façon de donner des ordres ; maladresses des parents au moment de la naissance d'un petit frère, etc.

Somme toute, il est assez naturel qu'un jeune enfant fasse des petites scènes d'opposition pour manifester sa personnalité naissante et pour la faire respecter. N'est-ce pas là sa seule arme contre les adultes ?

Il serait absurde d'attendre d'un petit qu'il soutienne une discussion et fasse preuve de dialectique. De même que le bébé n'a qu'une ressource, le cri, pour exprimer qu'il a faim ou qu'il désire la présence de sa mère, le jeune enfant n'a guère qu'un moyen de défense, une seule tactique possible, en face des exigences souvent maladroites, parfois même abusives, de ses éducateurs : il s'enferme dans une attitude de refus systématique.

Les années passant, l'enfant connaîtra à la longue d'autres moyens d'affirmer sa personnalité : les succès scolaires, les activités valables aux yeux des adultes,

la possibilité sinon de discuter d'égal à égal avec parents et maîtres, du moins de se prévaloir indirectement d'une fraîche logique et d'une jeune expérience.

Mais tant que l'on a devant soi un être de 4 ou de 8 ans, il faut s'attendre à ce qu'il fasse partie certains jours, et pour ainsi dire malgré lui, de l'immense et curieux syndicat des enfants opposants, qui seul offre aux petits les garanties d'une sorte d'*habeas corpus*.

L'enfant voleur

Tirons de l'appareil photographique un autre négatif d'enfant difficile : celui du petit voleur.

« Si un enfant vole, c'est qu'il est un voleur », disent les parents qui ont du bon sens. (Monsieur de la Police serait-il le protecteur des parents de bon sens ?)

« Attention ! réplique le psychologue-interprète ; laissez-moi tirer une photocopie et vous verrez pourquoi cet enfant chaparde. Ne vous bornez pas à constater le délit, cherchez-en le motif. »

Le fils unique d'une famille fortunée vit dorloté et gâté, entouré de tous les jouets désirables, protégé contre toutes les embûches par une excellente gouvernante. Il se met subitement à voler des fruits et des caramels dans les magasins du quartier.

« Qui est plus voleur que lui ? sommes-nous tentés de dire. Il vole alors qu'il a tout ; c'est donc bien du vice. »

Si nous interrogeons prudemment l'enfant, nous constatons que le fameux « avoir tout » se réduit pour lui à bien peu de chose. Il lui manque ce qui est essentiel : la possibilité de désirer et le droit d'agir spontanément.

Un jour, alors qu'il s'ennuie, il se demande tout à coup s'il aurait le courage de chiper une poignée de cerises à l'étalage. Il tente l'expérience et réussit son coup. Il goûte ainsi pour la première fois le risque et la joie de l'acte libre, et éprouve enfin la satisfaction d'un petit morceau de vie bien à lui. En fin de compte, le vol, dans le cas de ce jeune garçon, n'est pas autre chose que la manifestation d'un innocent besoin d'autonomie.

Le Dr Marianne Rudrauf tire la leçon suivante de ses expériences relatives aux petits voleurs précoces :

« Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas, disait Pascal. Le cœur de l'enfant a ses raisons secrètes, souvent difficiles à deviner, mais toujours compréhensibles. Le premier acte des parents, devant un enfant qui chaparde, devrait être de chercher à comprendre, et de mettre à l'écart les idées toutes faites ; car les idées qui conviennent aux adultes ne conviennent pas aux enfants.

» Chaque cas doit être envisagé isolément.

» Il y a des enfants qui volent parce qu'ils ont subi de mauvais exemples, même dans leur famille. Il y a quelques cas qui posent des problèmes médicaux plus graves. Ils sont rares.

» Mais la plupart des enfants « chapardeurs » que nous avons l'occasion d'observer sont des enfants comme les autres, qui n'ont aucune tare et n'ont pas subi d'exemples exceptionnels. **Ce sont des enfants qui sont dans une situation psychologique difficile** ; le larcin leur sert de porte de sortie...

» ...Il faut regarder la situation en face, et parler sincèrement, ouvertement à l'enfant. Plus vous serez direct avec lui, mieux il vous comprendra, et plus il se sentira à l'aise. Montrez-lui en quoi il a eu tort ; gardez vos réflexions pour vous ; montrez-lui comment il doit faire à l'avenir. Vous pouvez sans inconvenients prendre certaines mesures sévères, à condition d'être indulgent au fond de vous-même. Toute mesure doit

être immédiate et justifiée aux yeux de l'enfant. Ensuite, on tire un trait, on pardonne, c'est-à-dire qu'on n'en parle plus ; l'incident est définitivement clos.»

L'enfant cruel

La cruauté traduit le plus souvent un conflit dans l'âme de l'enfant. C'est ainsi qu'il faut voir parfois dans certaines manifestations cruelles une contrepartie à un sentiment d'infériorité, d'insécurité, d'injustice et surtout de jalousie.

Nous avons connu le cas d'une fillette de 6 ans qui se mit soudain à accomplir des actes incompréhensibles et odieux. Elle prit un jour le petit chat auquel elle était très attachée, sortit sur la rue et, brusquement, jeta la pauvre bête sous les roues d'une auto où elle fut mortellement écrasée.

Un tel geste peut paraître le fruit d'une pure méchanceté, d'une tendance perverse très inquiétante. Quand on interrogea prudemment la fillette, les motifs réels de son acte apparurent tout autres. Il s'agissait d'une réaction d'angoisse due à la jalousie, d'une manifestation de ce qu'on appelle en termes plus techniques un complexe d'abandon. La naissance d'un frère avait frustré l'enfant d'une partie des soins et de l'affection dont elle avait eu jusqu'alors l'exclusivité. La venue du petit « rival » coïncidant avec les débuts scolaires de la grande sœur (autrement dit avec l'éloignement, du giron familial, pendant plusieurs heures chaque jour) avait souligné avec d'autant plus d'intensité la perte du monopole de tendresses et de gâteries dont jouissait l'aînée.

L'unique solution psychologiquement opportune dans ce cas consista à faire surmonter peu à peu la jalousie en développant chez la fillette l'embryon d'instinct maternel. Malgré son inexpérience et certaines tendances momentanément malsaines, on lui confia quelques prévertues tâches de confiance auprès du cadet, tâches exécutées sous un contrôle aussi discret que vigilant. Les résultats positifs de ce traitement éducatif fournissent une preuve de plus que l'élimination du petit chat ne fut autre chose que le symptôme d'une tension psychique intolérable. Celle-ci s'était déchaînée de la façon symbolique qui est typique de l'enfance ; elle fut bien un appel désespéré aux parents, une tentative paradoxale pour retrouver l'intégrité de leur affection.

Malheureusement, l'analyse psychologique simple est impuissante dans quelques cas de cruauté chronique, d'ailleurs exceptionnels. Ce sont, par exemple, les enfants qui présentent les signes d'une encéphalite léthargique à forme prolongée, faits très graves relevant de la psychiatrie.

Le Dr Gilbert Robin donne d'utiles conseils aux éducateurs d'enfants cruels et pseudo-cruels.

« Dans les cas qui ne relèvent pas strictement de la médecine mentale, c'est dans la mesure où seront développés les sentiments qui font la dignité de l'homme que nous lutterons contre la cruauté : bonté, pitié, charité, entraide.

» On éprouvera l'enfant cruel par des missions de confiance. Secours aux malades, non aux blessés — pour ne pas développer le sadisme latent par la vue du sang. Soins (discrètement surveillés) aux animaux.

» Le cruel sera « secouriste ». On le chargera de s'occuper des pauvres, d'enfants déshérités, on n'encouragera pas les sports violents — mais au contraire les sports d'où ne seront pas exclues des présences de femmes, le tennis par exemple. Les lectures seront surveillées, les romans policiers prohibés, les films sévèrement « censurés ». Le médecin, même en l'absence de

signes cliniques, usera d'une médication calmante. Bref, toute une atmosphère d'apaisement et comme de tendresse est à créer autour du jeune cruel. Ce n'est pas toujours facile. La tâche en vaut la peine.»

L'enfant menteur

Le mensonge... encore un domaine où l'on fera bien de ne pas se contenter des « négatifs » de nos enfants

Il y a le mythomane d'imagination, il y a le vrai menteur, il y a aussi le fabulateur déséquilibré de caractère, faux martyr ou mystificateur pervers. Nous nous bornerons ici à quelques remarques sur le mensonge proprement dit.

Le mensonge, altération consciente et maligne de la vérité dans un dessein de vraie tromperie, est fort délicat à dépister chez le jeune enfant. Celui-ci, chacun le sait, est incapable d'abstraction et se laisse guider par le concret. Ainsi, à la question « quand ? », il répondra : « Avant ou après Noël, avant ou après mon anniversaire », mais il ne précisera pas de quelle année il s'agit. Certaines notions, certains concepts lui font par conséquent entièrement défaut, par exemple le sentiment de la réalité et de la véracité. Il peut donc raconter avec force détails des histoires fausses, le plus souvent décousues et invraisemblables. Tous les enfants, surtout ceux qui ont une imagination assez vive, sont un peu mythomanes jusqu'à ce que, avec l'âge et par les effets de l'expérience, naîsse en eux l'exacte appréciation du réel.

Dès ses plus tendres années, l'enfant se heurte à d'inévitables résistances, mais il n'en a pas toujours conscience. Or la condition primordiale pour qu'un obstacle soit surmonté, pour qu'un conflit soit dominé, c'est qu'en soit conscient. L'enfant n'attaquera donc pas une difficulté pour la vaincre mais il s'efforcera de l'esquiver. De là ces mensonges plus ou moins volontaires, ces prétextes, ces excuses qui ont pour but de le tirer d'une situation difficile ou simplement désagréable.

De là aussi la tendance de l'organisme enfantin à transformer les petits conflits en troubles physiques. Les maîtres d'école ont constaté cent fois que les leçons mal sues, les devoirs mal faits, et toute la gamme des sottises scolaires se traduisent par des pâleurs ou, au contraire, par des rougeurs fébriles, par des migraines et même par des vomissements et par des coliques. D'ailleurs chez les adultes aussi les chagrins sont souvent accompagnés de sensations physiques déplaisantes ; de nombreuses expressions l'attestent : avoir le cœur lourd, avoir le cœur serré, être oppressé par un souci, etc. Ainsi, l'enfant qui craint les conséquences d'une sottise recourt plus ou moins consciemment au mal de ventre, lequel a le double avantage de soustraire le petit malade aux reproches et de faire converger sur lui les soins affectueux qui flattent son égo-centrisme.

Le mensonge chez l'enfant serait-il donc toujours excusable ? Certes non. Mais il l'est souvent, tant que l'enfant n'a pas conscience d'être un individu doué de volonté et pourvu d'intelligence, tant qu'il ne s'est pas rendu maître de ses moyens d'expression. Autrement dit, le petit menteur est en partie et passagèrement irresponsable, et il faut avoir une certaine indulgence pour sa tendance instinctive au mensonge. Mais dès qu'il devient conscient de sa culpabilité, toute ruse de sa part est, naturellement, condamnable ; et elle doit être condamnée avec sévérité.

Citons, en guise de conclusion, un passage tiré d'une étude sur l'enfant nerveux par le Dr Th. Flournoy.

« Il ne suffit pas de tirer au clair un mensonge plus grossier que les autres et de dire que les prochains seront punis. Il faut recommencer à débrouiller les moindres d'entre eux, au fur et à mesure qu'ils se produisent. Il faut obliger l'enfant, et c'est là la sanction naturelle à ce soi-disant vice, il faut l'obliger à repren dre point par point son récit dans tous les détails et à préciser lui-même d'une part ce qui est conforme à l'exakte vérité, d'autre part ce qu'il a exagéré, imaginé ou déformé. Dans la mesure du possible, vérifier ses dires, pour lui montrer chaque fois à quelle place il a fait fausse route, et lui montrer qu'on ne peut se fier à lui que si on le sait capable de discerner le vrai du faux. Ainsi il réalise peu à peu qu'il a tout avantage à tracer d'abord lui-même la démarcation précise entre les faits réels et ceux de son invention ; il apprend à ne plus laisser parler sa fantaisie même si elle lui donne un profit momentané. Si, au contraire, vous vous contentez de le gronder au lieu d'analyser ses mensonges, pour les rectifier avec lui, si vous vous dispensez de tout travail explicatif et surtout — dans votre hâte de réprimer son défaut — s'il vous arrive un jour de le soupçonner et de le punir à tort, il se méfiera de vous, il se tiendra sur la défensive, et, afin d'éviter le blâme et les punitions, il s'arrangera les fois suivantes pour mentir d'une manière toujours plus adroite. Ainsi, une éducation mal comprise risque de transformer le petit rêveur ou le petit blagueur inconscient en un véritable menteur fourbe et rusé. »

Enfants difficiles et enfants qui ont des difficultés

L'Ecole des parents de Paris, institution reconnue d'utilité publique par le gouvernement français et, de ce fait, subventionnée par le Ministère de l'éducation nationale, a publié une collection de courtes brochures et de dépliants illustrés qui peuvent rendre certainement de grands services à tous les éducateurs. Il s'agit d'opuscules très simples, clairs et concrets de fond, faciles et familiers de forme (autrement dit à la portée de tous les parents), et qui ont pour but d'aider, dans les difficultés éducatives qu'elles rencontrent, toutes les personnes qui ont charge d'enfants.

Les titres de ces brochures évoquent, pour la plupart, les plus fréquents parmi les cas difficiles :

- « L'enfant que l'on appelle *insupportable* »
- « L'enfant qui ne veut pas manger »
- « L'enfant qui reste bébé »
- « L'enfant désobéissant »
- « L'enfant lambin »
- « L'enfant peureux »
- « L'enfant qui mouille son lit »
- « L'enfant qui suce son pouce et celui qui ronge ses ongles », etc.

On peut les commander au Secrétariat de l'enfance, rue de Bourg 8.

Ecrites par des spécialistes (médecins, psychologues, éducateurs réputés, assistants sociaux expérimentés), ces brochures s'efforcent de mettre à la portée de chacun les observations scientifiques les plus récentes sur l'enfant. Celui qui les lit est sans cesse frappé par l'obligation inéluctable dans laquelle se trouve l'éducateur d'user d'infinies patientes et de traduire lui-même en langage clair les attitudes et propos énigmatiques des jeunes enfants. En d'autres termes, pour reprendre une dernière fois l'image du psychologue italien, l'adulte se doit, sous peine d'erreurs grossières,

de toujours convertir avec soin et délicatesse les négatifs photographiques en véritables portraits de l'enfant.

La psychologie sait aujourd'hui que les difficultés familiales ou scolaires ont souvent, derrière des causes apparentes que l'on s'efforce vainement de combattre, des sources plus profondes, des motivations plus mystérieuses. De douloureuses détresses, notamment, se voilent parfois sous un masque de brutalité et de froideur.

Il est donc essentiel que parents et maîtres sachent comprendre les conflits de l'enfant avec lui-même et avec son milieu, car ces conflits compromettent à la fois l'instruction que l'on donne, et l'éducation morale que l'on s'efforce d'inculquer.

Faute d'information et malgré leur bonne volonté, les adultes peuvent être la cause involontaire de troubles du comportement pouvant dégénérer en défauts du caractère aux conséquences individuelles et sociales très sérieuses.

Que cela soit une raison pour tout éducateur d'être prudent, d'être vigilant et nuancé, mais aussi de s'intéresser tant soit peu aux découvertes scientifiques dans le domaine de la psychologie enfantine moderne ; seule cette dernière donne la clef d'or d'un monde où les adultes jouent trop souvent le rôle de l'éléphant dans un magasin de porcelaines.

Violette Giddey.

La famille et le logement

Enquête sociale de l'Office cantonal vaudois du logement. Analyse détaillée de 72 logements de 12 types différents construits avec l'aide de l'Etat. Une plaquette au format 21 × 29,5, 68 pages, 57 photos. Payot, Lausanne, 10 francs.

La question du logement se pose actuellement dans tous les pays et il s'agit, partout, non seulement de construire, dans des délais souvent assez courts, un certain nombre d'unités d'habitation, mais aussi (l'on voudrait pouvoir dire « surtout ») d'adapter le mieux possible les logements nouveaux aux besoins des familles auxquelles ils sont destinés. Des efforts louables ont été faits de toutes parts dans ce sens et, pour ne parler que des logements à loyer modéré, architectes et constructeurs ont bien souvent réalisé des prouesses pour mettre à la disposition des locataires ce qu'on peut appeler le confort optimum.

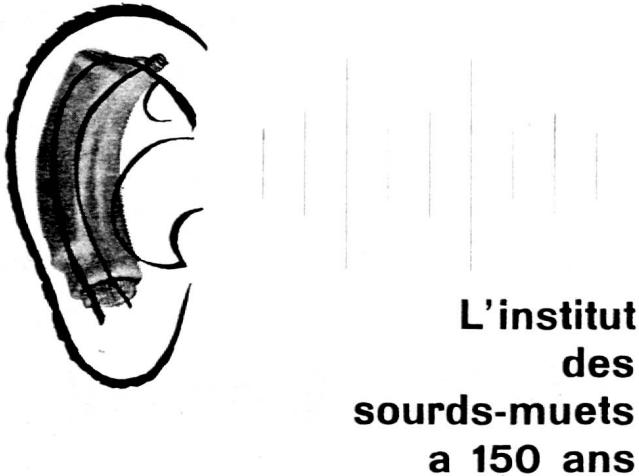
On peut toutefois s'étonner que, de tous ces efforts, si peu se soient portés sur un point qui paraît cependant essentiel, savoir : dans quelles mesures les progrès réalisés satisfont les locataires et comment ces derniers tirent parti des logements mis à leur disposition.

C'est ce qu'ont voulu savoir les autorités du canton de Vaud (Suisse) qui ont mis sur pied une enquête dont les résultats, réunis dans une plaquette remarquablement présentée, viennent d'être publiés. Nous n'entrerons pas dans le détail de cette enquête. Disons seulement qu'elle nous offre des vues à la fois diverses, nuancées et complètes sur une question jusqu'ici volontiers ignorée. Certes, tout ou presque tout était à faire dans ce domaine et les initiateurs de cette enquête se doutaient bien que leur entreprise comportait quelques risques. Mais le lecteur (et surtout le lecteur spécialisé) saura gré à M. J.-P. Vouga, architecte cantonal, de nous présenter une critique objective et constructive du travail effectué sous sa direction. De cette manière,

cette étude dépasse son propre objet pour devenir véritablement un guide pour d'autres enquêtes du même genre, que la situation actuelle rend de plus en plus nécessaires. C'est pourquoi nous ne saurions trop en recommander la lecture à ceux de nos lecteurs qu'intéressent ces questions, architectes, sociologues, responsables de sociétés immobilières, etc., ainsi qu'à l'Etat dont les compétences et, par conséquent, les responsabilités dans ce domaine s'étendent de plus en plus.

Signalons encore que cette enquête, dont la présentation systématique facilite d'emblée la lecture, a été

faite d'après le questionnaire modèle proposé par la Commission de l'habitat de l'UIA (Union internationale des architectes) lors de sa session de Moscou, en 1959, et que l'emploi des termes techniques est conforme aux définitions adoptées par la Conférence des statisticiens européens. C'est dire le souci qu'ont eu les responsables vaudois d'offrir à leurs collègues suisses et étrangers un instrument de travail valable et utilisable même pour des régions où certains aspects du problème du logement peuvent être sensiblement différents de ceux analysés ici.



En 1811, un jeune éducateur zurichois, Jean-Conrad Naef, fonda à Yverdon, rue de la Plaine (act. no 38), un Institut pour l'éducation des sourds-muets, éducation à laquelle peu croyaient à l'époque, malgré les efforts d'un Pierre de Ponce au XVI^e siècle déjà, d'un abbé de l'Epée, homme au grand cœur, dont la vie est un exemple de sacrifice total, d'un Pereira, d'autres éducateurs chrétiens de divers pays. Le plus souvent, on se contentait d'inculquer à l'infirme une mimique, on lui apprenait certains signes conventionnels qui ne permettaient, on le conçoit, que d'exprimer des idées et des sentiments élémentaires, les besoins urgents, les désirs pressants (faim, froid, douleur, etc.). Lorsque le Français Ordinaire introduit à l'Institut de Paris la méthode orale, il échoue parce que personne n'y croit. Pourtant, on s'est étonné déjà des résultats obtenus par Pereira. On raconte qu'un jeune Veveyan, son élève, comprend facilement son interlocuteur en lisant sur ses lèvres, qu'il est capable de tenir une conversation et tient convenablement sa place dans la société.

C'est cette méthode orale qui est à la base de l'éducation donnée par Naef à ses protégés d'Yverdon. Naef a fait des séjours à l'étranger, il a éduqué deux jeunes voisins de sa famille, à Zurich, il a observé : un sens manque, l'ouïe, sens primordial, puisque pour apprendre à parler il faut d'abord entendre, pouvoir imiter les sons entendus. Ce sens manquant, il faut le remplacer par d'autres, le toucher, la vue. Les organes vocaux sont en général en bon état chez le sourd-muet. Il ne s'agit que d'apprendre à s'en servir. Les maîtres modernes de l'éducation, un Decroly, par exemple, n'ont fait que perfectionner une méthode trouvée jadis. Par la méthode dite globale, l'enfant lit avant de savoir écrire, il associe idées et mots grâce à des jeux appropriés.

Pendant dix ans, Naef lutte sans aide autre que celle d'une famille compréhensive et de quelques rares amis. Mais les résultats sont tels que les autorités cantonales s'en émeuvent. Des rapports de l'époque, des articles des « Feuilles d'agriculture » et de la « Feuille du canton de Vaud », des lettres de maîtres et d'élèves, conservés au Musée d'Yverdon, nous renseignent et nous touchent : après une visite du Conseil académique, le Conseil d'Etat félicite Naef, lui remet une médaille d'or et recense les sourds-muets du canton. On en trouve 66. L'Etat offre une aide matérielle aux communes et aux familles nécessiteuses qui désirent placer leurs enfants à Yverdon.

A Jean-Conrad Naef succède son fils Charles. Lorsque celui-ci résilie ses fonctions (il fut syndic d'Yverdon), il s'agit de trouver un autre local pour abriter l'école, l'Institut étant propriété des Naef. Les recherches s'étant révélées vaines à Yverdon, on se décide pour le château dit « de Carrouge », dans le vieux bourg de Moudon. Cette demeure seigneuriale qui abrita les de Blonay, de Diessbach, de Watteville, est bien située, dans un lieu ensoleillé et calme. Une vaste terrasse permet les ébats des enfants. L'Etat l'aménage en 1869, puis l'achète quelques années plus tard. Au moment du transfert, le directeur est M. Rollier. Lui succèdent MM. Janhcke, Forestier, Ehinger et enfin, depuis 1937, la directrice actuelle, Mme Pons-Perret, à laquelle on ne saurait assez rendre hommage. A ses côtés, une pléiade d'institutrices et d'éducatrices consacrent le meilleur de leur cœur et de leurs forces à l'éducation d'enfants qu'il s'agit de rendre à la vie, une vie qui resterait pour eux une énigme, un film muet et incohérent si on les abandonnait comme on le faisait au moyen âge. « En faire des hommes », disait le fondateur. A Moudon, on fait des hommes et des femmes capables d'entrer en apprentissage, de gagner leur vie, de fonder une famille.

Je crois qu'il serait bon que tout maître ayant une classe d'enfants jouissant de toutes leurs facultés, de tous leurs sens passe, ne serait-ce que quelques heures, dans l'Institut de Moudon, qu'il assiste aux essais cent fois répétés de formation des mots, d'émission de la voix, de mesure du souffle, qu'il écoute et voie les leçons de français, de géographie, de dessin, de gymnastique. Tant de sourds-muets sont des êtres normaux à qui il faut donner un moyen de prouver leur intelligence, leur habileté, leur goût sûr.

Une exposition publique de travaux d'élèves et d'artistes sortis de l'Institut, une fête commémorative en présence des autorités du canton et des communes intéressées, des productions des enfants, que sais-je encore ? marqueront le 28 mai le 150^e anniversaire de la fondation de l'Etablissement. Notez cette date dans votre agenda, chers collègues... V. M.

Pionniers et industries

Vieilles gravures, écrits divers, hôtes illustres, villes et villages encombrés, de longs mois, et qui semblent vides lorsque le touriste n'y déambule pas. On peut évoquer le tourisme, dont l'hôtellerie est l'élément essentiel (près de la moitié de l'ensemble du chiffre d'affaires du tourisme, soit environ, pour les années 1956-57, 700 millions de francs, passe par les mains de l'hôtellerie) à diverses époques, sous divers aspects ; rappeler ses côtés quasi légendaires, ou alors le présenter de la manière la plus rébarbative qui soit, avec chiffres.

Des longues énumérations d'annuaires statistiques, il convient d'extraire tout d'abord quelques données qui vont permettre d'apprecier l'importance du tourisme pour l'économie suisse. Sait-on, par exemple, que le tourisme étranger se place parmi les premières industries d'exportation du pays, qu'il contribue chaque année à l'équilibre de la balance des paiements ?

En 1956, alors que le déficit de la balance commerciale se montait à 1394 millions de francs, le bilan du tourisme (635 millions de fr.) joint aux revenus de capitaux et de diverses sources (580 millions de fr. et 304 millions de fr.) rendait excédentaire la balance des paiements.

Bref, il n'est pas exagéré d'affirmer que le tourisme est nécessaire à l'ensemble de l'économie suisse, particulièrement parce qu'il constitue un apport de devises non négligeable. De plus il ne faudrait pas oublier son importance vitale pour certaines régions du pays, de montagnes entre autres, dont la prospérité dépend dans une très large mesure de l'évolution favorable ou défavorable du tourisme.

Les débuts de l'hôtellerie. Bref historique

Retracer les origines de l'hôtellerie, c'est rappeler une atmosphère qui domine un certain engouement pour la nature, c'est évoquer des figures, des noms, Badrutt, Seiler, Ritz. Cela seul, certes, n'explique pas l'expansion soudaine de l'hôtellerie, qui se manifeste autour des années 70 du siècle passé. Le développement des moyens de transport, en particulier, ne fut pas étranger à ce phénomène. Quoi qu'il en soit l'industrie hôtelière occupa rapidement une place de premier plan, ainsi qu'en témoignent les chiffres suivants :

Evolution de l'hôtellerie

Année	Etablissements	Lits	Employés
1880	1002	58 137	16 022
1905	1924	124 068	33 480
1912	3589	168 625	43 136

La guerre de 1914-1918, en interrompant l'afflux de touristes étrangers, porta un coup très sensible à l'hôtellerie, dont les conséquences purent être atténuées grâce à diverses ordonnances qu'édicta le Conseil fédéral. Au lendemain de la guerre, l'activité touristique fut lente à reprendre. Ce n'est qu'autour des années 1924-25 que l'on vit s'esquisser une amélioration, de courte durée, hélas, car bientôt les conséquences de la grande crise de 1929 se faisaient sentir, plongeant l'industrie hôtelière dans de nouvelles difficultés. Succédant à la dépression économique, la seconde guerre mondiale devait encore retarder la reprise de l'activité hôtelière. Celle-ci se manifesta dès la fin des hostilités, plus particulièrement après l'année 1950. Depuis lors, on assiste à un mouvement touristique croissant.

l'hôtellerie

La période de stagnation, parfois même à certain moment de régression, que connaît l'hôtellerie entre les années 1914-1945 n'a pas été sans conséquences. Lorsqu'on sait l'importance des capitaux mis en jeu par l'industrie hôtelière, on se rend compte des difficultés financières qu'éprouvèrent la plupart des établissements. La création, en 1921, de la Société fiduciaire suisse pour l'hôtellerie (SFSH), dont l'activité s'exerce encore de nos jours, permit dans une large mesure d'y remédier, en empêchant que les dettes aillent croissant, mais sans cependant pouvoir les éviter. La première tâche qui s'imposa fut donc, à la fin de la seconde guerre, de procéder au remboursement des prêts consentis à l'hôtellerie.

Tandis que chacun, Confédération, SFSH, hôteliers, par diverses mesures, par des sacrifices, tentaient d'assurer l'existence d'une branche nécessaire à la vie économique du pays, il se produisait une évolution, affectant les goûts, les besoins des populations. Les difficultés des années d'après-guerre surmontées, de nouvelles tâches s'imposèrent : l'adaptation de l'hôtellerie aux conditions actuelles, la modernisation de son équipement rendu d'autant plus nécessaire que les pays qui nous entourent ont reconstitué un appareil hôtelier très moderne. Or, l'on sait les exigences du monde moderne en matière de confort. C'est à quoi tendent de nos jours les efforts de ceux qui voient un soin particulier à l'hôtellerie. Le perfectionnement des moyens de transport, particulièrement l'utilisation toujours plus fréquente de l'automobile et de l'avion, le développement de la pratique des sports, le nombre croissant de touristes, issus de toutes les couches de la population, dont les séjours se font plus brefs, l'exigent, et cela d'autant plus que la concurrence étrangère se fait à nouveau sentir.

La situation que connaît l'hôtellerie n'est pas aussi florissante que le laisseraient croire les hordes de touristes, à certaines périodes de l'année, omniprésente. Les taux d'occupation des lits ne sont pas toujours suffisants ; à l'exception, il est vrai, de certains mois pendant lesquels il serait vain de vouloir résider ailleurs que chez soi (d'où la suggestion de répartir les vacances scolaires et ouvrières en Suisse sur trois ou quatre mois). Les difficultés rencontrées dans l'engagement de personnel qualifié sont innombrables. Ce qui explique le chiffre élevé (août 1960 62 000) d'employés étrangers. En effet l'activité hôtelière fut quelque peu délaissée lors des années de crise, ce qui compromit sérieusement la relève.

Bref, il est un certain nombre de problèmes auxquels on s'est déjà attaqué mais qui exigent un effort soutenu qui seul peut permettre de surmonter un obstacle dressé face à l'évolution de l'hôtellerie et par là à l'essor du tourisme.

Maison natale de

CÉSAR RITZ

FONDATEUR DES HOTELS RITZ

23. 2. 1850 - 26. 10. 1918

Cette modeste plaque de bronze, apposée sur un petit chalet de Niederwald, rappelle au passant la vie extraordinaire d'un petit berger dont le nom, en quelques dizaines d'années, devint le synonyme de luxe, distinction et raffinement. Peut-être qu'au début de sa vie

la seule caractéristique de ce jeune homme était l'ardent désir de sortir de ce hameau qu'était Niederwald. Ses parents, de condition modeste, l'envoyèrent à Sion pour y suivre une école, qui, en trois ans, parvint à lui enseigner des rudiments d'allemand, d'anglais et de français.

Fort de ces connaissances et attiré par l'Exposition de Paris, le jeune César, alors âgé de 16 ans, partit vers la capitale où il trouva une petit emploi dans un hôtel. Ambitieux, il désira vite gagner plus d'argent, et, après un court stage dans un snack-bar de l'époque, il parvint à trouver une place d'aide-garçon chez Voisin, le restaurateur du Tout-Paris.

Mais les événements politiques de la chute de Paris, l'entrée des Allemands dans la capitale, concoururent à la fermeture de Voisin. Ritz dut alors quitter Paris et rentrer en Suisse.

Tout ce qu'il avait appris chez Voisin ne lui servirait-il donc à rien ? Ses qualités de persuasion qui étaient déjà remarquées resteraient-elles inemployées ?

Non pas. En effet, M. Thiers établit une nouvelle République française sur des bases solides, et à nouveau la société européenne accourt à Paris, où Ritz ne va pas tarder à la rejoindre en 1872.

Engagé comme garçon d'étage au « Splendide », un des meilleurs hôtels du monde, Ritz s'y fait rapidement remarquer par le directeur qui le promut au rang de maître d'hôtel du restaurant. C'est là qu'il eut l'occasion de servir pour la première fois des têtes couronnées qui ne tardèrent pas à l'apprécier pour ses qualités de « conseiller en menu » (!). Nouvelle occasion à Vienne où il fait souvent le service au « Pavillon Impérial », commençant ainsi à connaître les goûts culinaires des célébrités du moment.

Dès ce moment Ritz devient célèbre et sa seule présence dans un hôtel y attire tout ce que l'Europe compte de primas.

Nice, San Remo, Le Rigi-Kulm, Lucerne, Locarno voient tout à tour celui qu'on nomme maintenant « le président des fêtes » organiser des réceptions toujours plus fastueuses. Ce n'est qu'en 1898 que Ritz acquiert enfin un hôtel qui porte son nom, le « Ritz », place Vendôme à Paris. Dès cette époque, New York, Londres, Budapest sont dotés d'un hôtel « Ritz » qui, presque toujours, est le premier de la ville.

Mais la santé de César Ritz s'affaiblit ; en 1918 il entra dans une clinique, à Küssnacht, où il mourut, à l'apogée de sa gloire, le 26 octobre.

Sans aucun doute la carrière de cet hôtelier fut unique au monde. Parti sans le sou, il acquit, grâce à ses qualités, et non à la chance, un renom mondial qui reste encore le symbole de la grande hôtellerie.

BIBLIOGRAPHIE

**Un magnifique livre pour grands et petits :
LA SUISSE EN FLEURS**

Malgré sa petite surface, la Suisse offre une diversité de flores très différentes les unes des autres que l'on serait bien en peine de trouver ailleurs dans un espace aussi restreint. A preuve que, si l'Italie compte 2587 espèces et l'Allemagne 2630, la Suisse possède 2578 espèces de plantes croissant spontanément. Le relief tourmenté du pays, formé de vallées exposées dans toutes les directions et de plaines situées à toutes les altitudes est à l'origine de toute une série de climats caractéristiques d'où se dégage une végétation très variée.

Cette « Suisse en fleurs » que nous proposent les éditions Avanti, à Neuchâtel, par une coupe partant du Tessin méridional pour aboutir aux haut plateaux du Jura, nous présente un étonnant voyage botanique à travers notre pays. Nous passons d'une végétation à caractère exotique, comme on la rencontre au Tessin, à la flore de caractère nordique des tourbières du haut Jura, non sans faire escale entre temps dans les hautes montagnes, les steppes-garigues, les pâturages, les forêts et les régions des rives lacustres.

Ce très beau volume, qui pourrait aussi s'intituler « la flore insolite de la Suisse », en raison des plantes peu courantes qu'il révèle, constitue en quelque sorte « une poursuite du printemps », car c'est un peu cela que de suivre la floraison des plantes, du lac Majeur au sommet des montagnes, des collines valaisannes aux tourbières du Jura. Mais, malgré les divers sentiments qu'il éveille, ce livre garde un sens bien précis, celui que l'auteur a cherché constamment à mettre en évidence et que précise parfaitement le titre : montrer la Suisse... en fleurs.

Ajoutons que l'auteur, M. Aloys Duperrex, accompagne son texte de 24 dessins inédits. Quant aux 48 magnifiques planches en couleurs (photographies 12,5 × 17,5 cm), réalisées par un grand spécialiste genevois, M. Roger Dougoud, elles sont remises gratuitement en échange des points Avanti.

LES FOURMIS LUTTENT CONTRE LES PARASITES DES FORÊTS

En Italie, les surfaces boisées augmentent ; il faut les protéger contre les insectes et l'on utilise pour cette lutte les fourmis.

L'expérience a été réalisée dans les Alpes sur 50 000 km², par 1500 agents forestiers. On a disséminé plus d'un million de nids renfermant de 50 000 à 1 million d'ouvrières, et l'on estime avoir répandu ainsi 300 milliards d'individus.

Une fourmi pèse en moyenne 8 mg et peut absorber par jour une quantité d'aliments évaluée à $\frac{1}{20}$ de son poids. En 200 jours 24 000 tonnes d'aliments sont ingérés chaque année. On peut estimer à 14 400 tonnes par an la quantité d'insectes ravageurs dont ces fourmis débarrassent les forêts où elles habitent.

Les résultats sont probants. Les chenilles processionnaires du pin sont détruites ; les tenthredes des mélèzes tendent à disparaître ; le nombre des bostryches est en très forte diminution.



le progrès

Un but pour votre course d'école :

St-Cergue - La Dôle

1043 m.

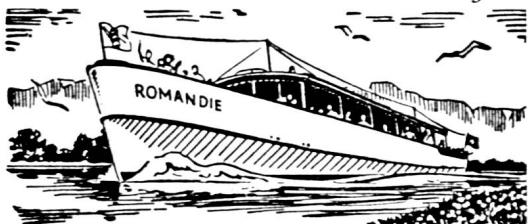
1680 m.

par le chemin de fer NYON-ST-CERGUE-MOREZ
Nyon, tél. 9 53 37

Télésiège de la Barellette

permettant de visiter les installations de l'émetteur de télévision. (Demande à Direction TT, Genève)

La belle croisière sur les eaux du Jura



Courses horaire et spéciales ainsi que pour toutes destinations sur les trois lacs.
Renseignements et horaires :
W. KOELLIKER, Port, Neuchâtel - Tél. (038) 5 20 30
ainsi que bureaux de rense. et horaires CFF

Chaumont

SUR NEUCHATEL
Altitude 1100 mètres

- ◆ Le belvédère du Jura neuchâtelois, à 30 min. de Neuchâtel par tramway et funiculaire.
- ◆ But d'excursion remarquable, belle vue sur le lac, le plateau suisse et les Alpes.
- ◆ Prix de la course, aller et retour, Fr. 2.50.
- ◆ Tarifs spéciaux pour sociétés et écoles, réduction jusqu'à 65 %.
- ◆ Renseignements et prospectus à la Direction des tramways à Neuchâtel, tél. (038) 5 15 46.

Téléphérique Loèche - les - Bains - Gemmipass

Altitude : 1410 m. - 2322 m. — Tél. (027) 5 42 01
Le nouveau téléphérique conduit les touristes en 8 minutes au sommet du col.

Billets spéciaux pour écoles et sociétés.
PROSPECTUS A DISPOSITION

Hôtel Wildstrubel - Col de la Gemmi

2322 m.
Le col de la Gemmi sera praticable début juin.
Prix spéciaux pour écoles et sociétés.
Prospectus et prix courant à disposition.
Famille de Villa. — Téléphone (027) 5 42 01



Hôtel de Tête de Ran — 1325 m.
Jura neuchâtelois. Tél. (038) 7 12 33

—
But
—
pour
—
vos courses
—
d'école
—

**pour de belles excursions
une seule adresse**

les voyages kaesermann

lausanne

tél. (021) 23 32 08

avenches

tél. (037) 8 32 29

Cabane-Restaurant de

Barberine

s/Châtelard-Valais

Tél. (026) 6 71 44 ou 6 58 56

Lac de Barberine, ravissant but d'excursions pour les écoles. Soupe-dortoirs, sommiers métalliques avec matelas et couvertures. Café au lait ou chocolat le matin Fr. 3.20 par élève. Prix spéciaux pour sociétés ; restaurations. Chambre et pension à prix modérés. Montée en funiculaire et de là à 1 h. 15 de Barberine. Bateau à disposition.

Se recommande

EDOUARD GROSS, prop.

AGENCE DE VOYAGES



Voyages et
Transports S.A.

La Chaux-de-Fonds

Av. Ld-Robert 62

Neuchâtel

Fbg Hôpital 5

Vacances

Séjours et voyages à forfait - Billets de chemin de fer, d'avion et de bateau pour toutes destinations et par toutes compagnies. Programmes et devis à disposition. Tous renseignements.

Cave de la Crausaz, Féchy

Bettemps Frères, prop., Féchy-Dessous. Fameux cru de la Côte 1960. 1 fr. 70 pris à la cave. 1 fr. 90 franco gare. Verre à rendre. Caisse de 30 bouteilles. Tél. (021) 7 83 54

Union de Banques Suisses

angle Gd-Pont - pl. St-François, LAUSANNE
La banque qui saura vous rendre service

La société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat

vous conduira dans vos sites préférés...



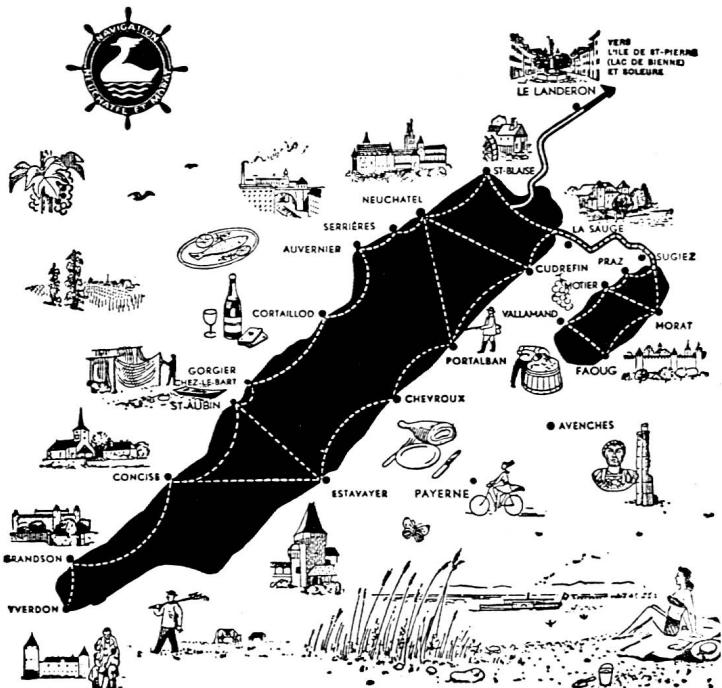
... et vous propose une "croisière sur les lacs de Neuchâtel, Morat et Biel et les idylliques canaux de la Broye et de la Thielle.

Services réguliers d'été :

- **Neuchâtel-Estavayer** (via Cudrefin-Portalban)
- **Neuchâtel-Estavayer** (via Cortaillod-St-Aubin)
- **Neuchâtel-Ile de St-Pierre** (Bienne)
- **Neuchâtel-Morat** (via canal de la Broye)
- **Morat-Vully et tour du lac**

Conditions spéciales pour écoles.

Sur demande, organisation de bateaux spéciaux à conditions favorables pour toutes destinations des trois lacs.



Renseignements : Direction LNM, Maison du Tourisme, Neuchâtel, tél. (038) 5 40 12